

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 20 JANVIER 2012 A 09 H 30
(Convocation du 09 janvier 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick

Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. GELLE et HERITIE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2011

Le procès verbal de la séance du 25 novembre 2011 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction Foncier

- 2011/1267 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – M. ANDRON - 102 540 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1218 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – M. DUCOS - 90 960 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1219 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – Mme TAUDIN - 100 620 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1220 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson - M. et Mme FOURCADE - 127 800 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1224 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – chemin Profond – Mme TAUDIN - 1 500 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1530 du 29/08/2011 – DPU - Les dispositions de l'arrêté 1415 du 2/08/2011 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – 49 rue du Cap du Haut – M. VERDEUN - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1531 du 29/08/2011 – DPU - BLANQUEFORT – 7 et 11 rue Alcide Lambert - Mme SEGUIN - 890 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1566 du 01/09/2011 – DPU - PESSAC – 2 avenue de Beutre – Mme TETARD - 730 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1663 du 19/09/2011 – DPU - PESSAC – 4ter avenue du Haut Lévêque – Mme GARCIA CAPELLA - 21.8240.2111.UC32.HAA.

- 2011/1670 du 19/09/2011 – DPU - PAREMPUYRE – 97 rue de la Gare – société ADYAL - 22 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1682 du 20/09/2011 – DPU - TALENCE – 48 rue Pierre Renaudel – consorts DELREX-LUBAT - 389 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1704 du 18/09/2011 – DPU - BLANQUEFORT – « Le Queyron » - ABCD'IMMO - 100 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1785 du 11/10/2011 – DPU - MERIGNAC – 4 rue Pierre Brossolette – Mme CHAIGNE - 330 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/1786 du 11/10/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – 45 rue de l'Ecureuil – consorts BACQUEY - 247 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1788 du 13/10/2011 – DPU - BLANQUEFORT – Le Queyron – Mme PINNA - 145 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1789 du 13/10/2011 – DPU - EYSINES – lieudit Bradesoc – Mmes LAVIGNE et RAMOND - 17 200 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1793 du 14/10/2011 – DPU - MERIGNAC – 13 rue Paul Dukas (lot 4) - consorts CHEVALIER/LASSERRE - 65 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/1794 du 14/10/2011 – DPU - GRADIGNAN – 30 rue de Chaut (lot 2) - M. et Mme BESSES - 162 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1795 du 14/10/2011 – DPU - GRADIGNAN – 30 rue du Chaut (lot 3) - M et Mme BESSES - 162 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1796 du 14/10/2011 – DPU - MERIGNAC – 13 rue Paul Dukas (lot 3) - consorts CHEVALIER/LASSERRE - 65 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/1797 du 14/10/2011 – DPU - MERIGNAC – 13 rue Paul Dukas (lot 1) - consorts CHEVALIER/LASSERRE - 65 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/1798 du 14/10/2011 – DPU - MERIGNAC – 13 rue Paul Dukas (lot 1) - consorts CHEVALIER/LASSERRE - 65 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/1799 du 14/10/2011 – DPU - Dispositions de l'arrêté 2011/1704 du 28/09/2011 relatives au prix sont rapportées - BLANQUEFORT – Le Queyron – ABCD'IMMO.
- 2011/1850 du 20/10/2011 - Arrêté de cession - LORMONT – lieudit le Bourg Ouest – rue du Prince Noir - Melle BRUNET - 26 784 € - 77.775.8240.UC32.
- 2011/1851 du 20/10/2011 - Arrêté d'acquisition - SAINT MEDARD EN JALLES – allée Camille Saint-Saens – M. ANNEY - 50 000 € - 21.2111.8220.TN00.HB19.

- 2011/1852 du 20/10/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - FLOIRAC – angle avenue pierre curie et chemin Richelieu - SA d'HLM Clairsienne - 21.2112.8220.UB20.
- 2011/1853 du 20/10/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - PESSAC – 105 avenue de Canéjan - M. et Mme GROBOST - 56 110 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1855 du 20/10/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - VILLENAVE D'ORNON – route de Léognan – Syndic de copropriété de la villa Bellini - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2011/1856 du 20/10/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - PESSAC – 73 avenue Bougnard – Consorts CHARNAY - 98 193 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/1857 du 20/10/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - PESSAC – 8 avenue du Haut Lévêque - M. et Mme MOUSSAOUI - 21.211150002.KD00.TW30.
- 2011/1858 du 20/10/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - BEGLES – 6 et 8 rue Delphin Loche – M et Mme DUBOURDIEU – Consorts JOANDET - 11 900 € - 21.21110002.KD00TW30.
- 2011/1869 du 21/10/2011 – DPU - MERIGNAC – 1 avenue de la Somme – SA.S DES PETROLES SHELL - 450 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1888 du 27/10/2011 – DPU - LE BOUSCAT – 424 avenue de la Libération - SCP CHRISLIE - 240 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1889 du 27/10/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – 12 rue Adrien Baysse - M. PALVADEAU - 22 819 705 € - 21.2111.8240.A430.HAA.
- 2011/1890 du 27/10/2011 - DPU - Dispositions de l'arrêté n° 1027 du 24/06/2011 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – 23 rue du Lagunet – M. FERRAN - 2 880 €.
- 2011/1936 du 03/11/2011 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – 76 rue Alexis Puyo - M. ALVES DA MOTA - 290 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/1937 du 03/11/2011 - DPU - Disposition de l'arrêté n°1531 du 29/08/2011 relatives au prix sont rapportées - BLANQUEFORT - 7 et 11 rue Alcide Lambert - Mme SEGUIN - 945 000 €.
- 2011/1938 du 03/11/2011 – DPU - EYSINES – 112 avenue Jean Mermoz – SA MAISON ANDRE BEAU - 250 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA - 11.6226.8240.A430.
- 2011/1940 du 03/11/2011 – DPU - EYSINES – avenue du Médoc – consorts SAVIGNANC - 108 750 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/2019 du 09/11/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – rue Simone – M. et Mme LAFOSSE - 18 606,18 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.

- 2011/2020 du 09/11/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – rue du 19 Mars 1962 – Commune - 21.2112.8310.TN00.PD00.
- 2011/2021 du 09/11/2011 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Four à Chaux - M. LAVAUD - 5 100 € - 21.2111.8240.UC32.
- 2011/2011 du 09/11/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - PESSAC – 2 place Honoré de Balzac – consorts DANIEL/JARABO - 5 380 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/2023 du 09/11/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - délibération 87/191 du 27/03/1987 annulé - BORDEAUX CAUDERAN – rue du Vélodrome - M. et Mme BEDEL - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2011/2024 du 09/11/2011 - Arrêté d'affectation au service public de l'eau – BORDEAUX – avenue de la Jallère terrain d'assiette d'une station de pompage.
- 2011/2025 du 09/11/2011 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX CAUDERAN – 62-64 et 66 – SNC du 62 avenue Louis Barthou - 60 515 € - 21.2112.8220.TK00.VCA.
- 2011/2032 du 14/11/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - PESSAC – avenue du Haut Lévêque – Melle BAGNARIOL Mmes IZARD, LAURET-SORRENTINO, MESNARD, Mrs RIGAUD et CHEFNOURRY - 1 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/2033 du 14/11/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 53 rue Alexis Labro – M. et Mme BRUNIE - 36 750 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/2034 du 09/11/2011 - Arrêté Tramway - prise en charge de démolition - dispositions de l'arrêté 2011/1449 du 11/03/2011 retente inchangées - PESSAC – avenue du Haut Lévêque – M. CHAIGNEAU Melle MATHIEU - 2 048 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/2035 du 14/11/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – allée Camille Saint-Saens – M. et Mme DOSQUE - 62 733,68 € - 21.2111.8220.TN00.HB19.
- 2011/2043 du 16/11/2011 - Echange parcellaire sans soulte + travaux - LORMONT – rue Cantelaudette – copropriétaires de la parcelle AH 432 - 25 000 € - 21.2111.8220.UE00.HC00.
- 2011/2044 du 15/11/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – allée Camille Saint-Saens – M. et Mme DUCASSE - 19 538,82 € - 21.2111.8220.TN00.HB19.
- 20011/2045 du 16/11/2011 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – boulevard Alfred Daney et rue Professeur Lannelongue – Commune - 33 000 € - 21.2111.900.UB00.DB12.
- 2011/2046 du 16/11/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - BORDEAUX – rue de la Pelouse de Douet – Centre hospitalier Universitaire de Bordeaux - 300 000 € - 21.21110002KD00.TW30.

- 2011/2065 du 16/11/2011 – DPU - Disposition des arrêtés 1793, 1796, 1797 et 1798 du 14/10/2011 relatives au prix sont rapportées - MERIGNAC – 13 rue Paul Dukas – consorts CHEVALIER/LASSERRE - 320 000 €.
- 2011/2108 du 17/11/2011 – DPU - PESSAC – 56 avenue Bougnard - Consorts JUPPE/SARRAUTE - 1 800 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/2130 du 22/11/2011 - Mainlevée de consignation - BORDEAUX – 53 et 55 rue Barreyre - Consorts DUJARDIN et VEINBERG - 513 000 €.
- 2011/2134 du 25/11/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – rue Paul Courteault - M. et Mme MERCIER - 12 965 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2011/2135 du 25/11/2011 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – rue de la Poudrière – M. BALLION - 6 700 € - 21.2112.8220.TM00.UB31804.
- 2011/2136 du 25/11/2011 - Arrêté de cession gratuite - CARBON BLANC – avenue Victor Hugo – ERDF.
- 2011/2137 du 25/11/2011 - Arrêté d'acquisition + Tramway - MERIGNAC – 48 rue Paul Doumer - M. et Mme HOSTEIN - 6 100 € - 21.2112.8220.TN00.VB281.
- 2011/2164 du 28/11/2011 – DPU - Dispositions de l'arrêté 1785 du 11/10/2011 relatives au prix sont rapportées - 425 000 €.
- 2011/2165 du 28/11/2011 – DPU - GRADIGNAN – 30 rue de Chaut – Mme CARROS - 180 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/2166 du 28/11/2011 – DPU - BLANQUEFORT – rue de la Rivière - consorts DESMONS - 76 000 € - 21.8240.2111.32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/2167 du 28/11/2011 – DPU - EYSINES – 5 rue Jean Tougne – M. LABAT - 950 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/2168 du 28/11/2011 – DPU - Dispositions de l'arrêté 1888 du 27/10/ relatives au prix d'achat par la CUB ont rapportées - LE BOUSCAT – avenue de la Libération – SCI CHRISLIE - 290 000 €.
- 2011/2169 du 28/11/2011 – DPU - Dispositions de l'arrêté 1025 du 24/06/2011 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – avenue du Médoc – SCI BK - 240 000 €.
- 2011/2170 du 28/11/2011 – DPU - Arrêté 86 du 11/10/2011 retiré - LE HAILLAN – lieudit Vanteille – M. BAQUEY.
- 2011/2171 du 28/11/2011 – DPU - EYSINES – 5 rue Jean Tougne – M. LABAT - 950 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/2172 du 28/11/2011 – DPU - EYSINES – 14 impasse Aladin Miqueau - M. et Mme QUEYROUX - 270 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.

- 2011/2173 du 28/11/2011 – DPU - BLANQUEFORT – rue de la Rivière - consorts DESMONS - 80 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/2197 du 6/12/2011 – Rétrocession - PESSAC – 6 avenue de Saige – M. et Mme KERCKHOVE - 975 € - 77.775.8240.UC32.
- 2011/2198 du 6/12/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux Tramway - PESSAC – avenue du Haut Lévêque – avenue de Magellan – Centre hospitalier Universitaire de Bordeaux - 824 380,55 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/2199 du 6/12/2011 - Arrêté d'indemnisation Tramway - PESSAC – 4 bis avenue du Haut Lévêque - SARL BERNARD IMMOBILIER - 1863,36 € - 21.211150002.KD00.TW30.
- 2011/2200 du 6/12/2011 - Arrêté d'indemnisation Tramway - PESSAC – 6 avenue du Haut Lévêque - SCI ARCADE - 9 066,18 € - 21150002.KD00.TW30.
- 2011/2201 du 8/12/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux Tramway - MERIGNAC – 26 rue Alphonse Daudet - M. et Mme VERSCHAEVE - 63 918,21 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/2202 du 6/12/2011 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – 35 rue Camille Goillot – Association Service de Santé Inter Entreprises - 444 125 € - 21.211150002.KD00.TW30.
- 2011/2203 du 6/12/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - BEGLES – 24 rue Savariau – M. et Mme BARBIER - 21.2112.8220.TM00.VB039.
- 2011/2204 du 6/12/2011 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – parcelles AK861, AI177, AI179 – Ville de Bègles - 1 € symbolique - 23.8220.2315.TM00.HB17.
- 2011/2205 du 6/12/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 47 rue de Rabaneau - M. et Mme FONTENAU - 13 423 € - 21.2112.8220.TL00.VB00304.
- 2011/2222 du 6/12/2011 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – allée des Peupliers Lieudit Carès - Mme MICHENOT - 58 120 € - 21.2111.8240.UC32.HB41.
- 2011/2243 du 9/12/2011 – DPU - Dispositions de l'arrêté 2172 du 28/11/2011 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – 14 impasse Aladin Miqueau et 9 impasse cité de Londres – M. et Mme MIQUEAU - 290 000 €.
- 2011/2245 du 9/12/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson - M. FONDEVILLE - 130 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/2246 du 9/12/2011 – DPU - BRUGES – 4 rue Léopold Laplante – M. MERLIN - 165 000 € - 21.211150002.KD00.TT30.

- 2011/2247 du 9/12/2011 – DPU - Dispositions de l'arrêté 1936 du 3/11/2011 relatives au prix sont rapportée - SAINT MEDARD EN JALLES – 76 rue Alexis Puyo - M. et Mme ALVES DA MOTA - 305 000 €.
- 2011/2248 du 9/12/2011 – DPU - Arrêté 2170 du 28/11/2011 retiré - LE HAILLAN – lieudit Venteille – M. BAQUEY.
- 2011/2259 du 15/12/2011 – Mainlevée - BORDEAUX – 43 rue Barreyre – Consorts ROUANET - 390 000 €.
- 2011/2260 du 16/12/2011 – Mainlevée - BORDEAUX – 197 rue Pasteur – 69 rue Monneron - M. et Mme TOUYAGA - 260 000 €.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – cours Journu Aubert et Emile Counord - CHANTIERS MODERNES – CHANTIER D'AQUITAINE – EIFFAGE TP.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2011/2131 du 23 novembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société AS 24, pour la piste d'accès desservant la station-service sise à Bassens, boulevard de l'Industrie - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/2132 du 23 novembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à Monsieur Patrick Decout, gérant de la SARL l'Estuaire, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Ambès, 5 avenue Branly - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/2182 du 29 novembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société Total raffinage Marketing, pour les piste d'accès desservant la station-service sise à Mérignac, 243 avenue de la Marne - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/2185 du 1^{er} décembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à l'entreprise JUGLA MARTI, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, rue Lachassaigne - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/2190 du 2 décembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à l'entreprise Aquitaine Fondations Rénovation, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, rue Duluc - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/2191 du 2 décembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société Total raffinage Marketing, pour les piste d'accès desservant la station-service sise à Blanquefort, 71 avenue du XI Novembre - A titre gratuit.

- Arrêté n°2011/2192 du 2 décembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société Total raffinage Marketing, pour les piste d'accès desservant la station-service sise à Le Haillan, avenue de Magudas - A titre gratuit.
- Arrêté n°2163 du 1^{er} décembre 2011 - LE BOUSCAT – Rue des Ecus – Classement des parcelles AV 154, 155 et 156.
- Arrêté n°2196 du 2 décembre 2011 - GRADIGNAN – Rue Bernard Palissy – Classement.
- Arrêté n°2258 du 14 décembre 2011 - BEGLES - Rue des Frères Moga – Déclassement d'une emprise de 20 m² au droit de la parcelle AW 36.
- Arrêté n°2188 du 1er décembre 2011 - LE TAILLAN MEDOC – Place Castelnuovo Berardenga – Classement du parc de stationnement.
- Arrêté n°2343 du 26 décembre 2011 - ST AUBIN DE MEDOC – Lot. « Le Parc de Bichou » - Classement de l'allée des Galips.
- Arrêté n° 2341 du 26 décembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société Dagand Atlantique, pour le chantier de l'opération immobilière « Bourse du Travail » sis rue Jean Burguet à Bordeaux - A titre gratuit.
- Arrêté n° 2 du 2 janvier 2012 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société MAS, pour l'opération immobilière « Résidence Les Jardins de Flore » sis 128, avenue de la Somme à Mérignac - A titre gratuit.

POLE ADMINISTRATION GENERALE **Direction de la commande publique**

- Liste des MAPA notifiés en novembre et décembre 2011.
- Liste des marchés notifiés en novembre et décembre 2011.

Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux scolaires : école Cap de Bos à Pessac pour études surveillées.
- Convention occupation locaux scolaires : école Cap de Bos à Pessac : PELP.
- Convention occupation locaux scolaires : école Mat La Farandole : soirées contes.
- Convention occupation locaux scolaires : école Mat La Farandole : PELP.

- Convention occupation locaux scolaires : école Mat La Farandole : FCPE pour réunions parents.
- Convention occupation locaux scolaires : école maternelle Lac II à Bordeaux pour accueil péri - scolaire du soir pendant l'année 2012.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite la bienvenue à ses collègues pour ce premier Conseil de l'année 2012, ainsi qu'une très bonne année à celles et ceux qu'il n'a pas encore vus au niveau communautaire, politique, associatif, économique et, bien sûr, au niveau personnel.

Comme il est de tradition en ce début de Conseil, il leur communique un certain nombre d'informations sur l'actualité. Il a présenté, hier, ses vœux à la presse, et à cette occasion, il leur a présenté le journal de la C.U.B, qui existe depuis quelques années, mais qui a été « recharté », et dont ils trouveront un exemplaire sur leurs pupitres. Il a aussi évoqué un certain nombre de points d'actualité comme la montée en puissance à partir de la semaine prochaine du Grenelle des Mobilités, avec le lancement des premières plénières le jeudi 26 janvier, avec six ateliers, et à chaque fois un Président et un rapporteur venant d'horizons différents (économie, université, syndicats, fédérations d'usagers). A cette occasion, il leur redonne un chiffre qui à son avis est marquant. Quand ils ont eu le débat sur le grand contournement qu'ils auront peut-être à un autre moment, des calculs avaient été faits sur le délestage qu'il pouvait entraîner sur la rocade, et il indique que cela engendrerait une diminution de la fréquentation de 16 %. Il met cela en parallèle avec deux autres chiffres que sont aujourd'hui le taux d'occupation moyen d'une voiture qui est 1,2 personne par véhicule, ce que l'on voit bien quand on est coincé dans les embouteillages. Il fait remarquer que pour cinq voitures, cela fait 6 personnes transportées, et donc, si, par différentes mesures qu'ils évoqueront durant le Grenelle de la Mobilité, ils passaient de 1,2 à 1,4 personne, cela veut dire qu'il y aurait sept personnes pour cinq voitures au lieu de six personnes, soit le même taux de délestage que le grand contournement, et ils aboutiraient à 16 %. Il estime donc qu'il y aura aussi, au-delà des infrastructures, au-delà des résultats du SDODM qu'ils auront au dernier trimestre 2012, nécessité d'une petite révolution des mentalités, et c'est pour cela qu'il a parlé de « new-deal » de la mobilité, d'autant plus que ces plans de déplacements pour les entreprises, pour les enfants, etc, existent dans d'autres pays avec des cultures différentes, que ce soit aux États-unis, au Danemark, en Suisse, et ce sera donc aussi un des enjeux qu'ils auront.

Il a également évoqué durant ses vœux à la presse la question de la collecte en centre ville, qui est un débat récurrent qui les mobilise beaucoup. Il a eu l'occasion d'en reparler hier soir avec Alain JUPPE, et pense qu'il ne faut surtout pas relâcher leurs efforts dans les mois qui viennent. En même temps, il considère qu'il faut qu'on se donne une date pour faire le point sur l'avancement, avec, éventuellement, des décisions un peu fortes, parce qu'il y a un vrai désagrément pour la population. Il indique qu'ils feront cela vers l'été 2012, ce qui laisse un peu de temps pour caler les choses, mais pas trop non plus.

En troisième point, il évoque les travaux du pont Bacalan-Bastide qui avancent bien, et il faudra qu'un jour, ils réfléchissent au nom de ce pont, les travaux devant s'achever vers la fin de l'année 2012 pour une mise en service au premier trimestre 2013. Il a proposé de manière festive que pour le 31 décembre 2012, ils puissent faire quelque chose sur le pont ou autour du pont.

Puis il souhaite revenir sur un point qui fait la Une de Sud-Ouest aujourd'hui, à savoir la question d'entente ou pas sur le marché du tramway. Il sera le plus précis possible dans ses propos parce que c'est toujours des sujets sensibles, s'agissant d'argent public et de réputation des entreprises.

Concernant l'évolution des marchés publics, tous les élus savent qu'il faut une rigueur extrême, et il a le sentiment qu'ils arrivent à un fonctionnement plutôt satisfaisant. On ne peut jamais dire tout à fait satisfaisant, mais plutôt satisfaisant insiste-t-il, à la fois dans le fonctionnement de la commission, des services, avec une grande vigilance par ailleurs, au niveau de la direction générale et de l'inspection générale. Il rappelle que quand est lancé un appel d'offres, il y a plusieurs étapes, la première étant de savoir qui répond, et il y a déjà une première sélection qui se fait, tandis que la seconde étape consiste à ouvrir les plis et à voir quelle est la réponse, et les conformités avec les estimations faites par les services.

On peut parfois avoir de bonnes surprises, et il invite à se souvenir du marché à bons de commandes sur les travaux de voirie, où le prix était finalement de 40 % inférieur aux estimations, mais on peut avoir aussi, et c'est plus fréquent malheureusement, des mauvaises surprises parce que les prix ne correspondaient pas à ce que l'on pensait, en raison de l'enchérissement des matières premières, ou parce qu'il y a beaucoup de demandes sur le marché. Ce sont des choses classiques mais parfois on peut aussi être interrogatifs sur les motifs des prix plus importants que ceux qu'ils avaient estimés, et il souligne qu'à ce moment, ils ont deux décisions à prendre. La première décision est de déclarer sans suite ou pas l'appel d'offres et d'en relancer un, ce qui entraîne du retard, la seconde décision, étant de saisir d'autres autorités si, à un moment, quelque chose leur apparaît comme n'étant pas normal, ce qu'ils ont fait avec les services de la concurrence qui, par ailleurs, sont présents à la commission d'appel d'offres.

Il insiste sur le fait qu'il n'est pas question de stigmatiser telle ou telle entreprise, d'autant plus que ce sujet est toujours complexe, mais de montrer leur absolue vigilance sur cette bonne gestion des marchés et de l'argent publics.

Il cite quelques dates en rappelant au niveau du calendrier qu'il y a eu une commission d'appel d'offres le 29 juin qui a déclaré sans suite un certain nombre de marchés, une autre qui s'est tenue le 20 juillet où ont été déclarés sans suite d'autres marchés, et un Comité de projet qui s'est réuni au mois d'octobre. Il a été décidé de partir sur une procédure de marché négocié, ce qui est une possibilité, et en même temps, de saisir l'autorité de la concurrence. Il indique qu'ils en sont à ce niveau-là, et que le dépôt du dossier est en cours, la DIRECCT, (ex-DCCRF) ayant reçu un certain nombre de documents.

M. GUICHARD assure de son total soutien **M. le Président**, tel que ce dernier vient ce matin de l'explicitier, mais pas forcément sur la totalité de ce qu'il a lu dans Sud Ouest. Par contre, il tient à lui poser une question sans arrière-pensées, car ont été développés le Grenelle des mobilités et le pont Bacalan-Bastide, et s'il estime important que celui-ci ait un nom, il pense qu'il est plus important qu'il ait une fonction. Il demande donc à **M. le Président**, maître de l'ordre du jour, si cette question qu'il abordera d'une manière ou d'une autre, peut être posée maintenant, ou en cours de Conseil.

M. le Président Vincent FELTESSE propose de clore ce point relatif aux marchés qu'il voulait évoquer de manière publique en Conseil pour affiner les choses, sachant que ce sont toujours des sujets sensibles.

Il précise qu'il y aura un autre point qu'il faut qu'ils évoquent absolument en Conseil, qui est la situation de Cofinoga.

M. CHAUSSET demande à intervenir sur trois points et d'abord sur le Grenelle, par rapport à la remarque de M. le Président, pour dire tout simplement qu'il y a dix ans, avait été fait un comptage sur le Pont d'Aquitaine. Il indique qu'ils étaient allés à plusieurs, au pied du Pont d'Aquitaine, et le comptage s'était avéré tout à fait ce qu'il est déjà aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y avait quatre voitures sur cinq dans laquelle il n'y avait qu'une personne. Il fait donc observer que le problème est ancien, et cela s'est peut-être même dégradé. Il souscrit à l'analyse de M. le Président, que les Verts font depuis un certain nombre d'années. Il estime qu'il faudra travailler peut-être beaucoup plus sur l'évolution des comportements si on veut faire bouger les choses et résorber les encombrements que l'on connaît.

En ce qui concerne le marché que M. le Président a cité sur la situation de la troisième phase, il souligne qu'il y a une conséquence, puisque ce que M. le Président a annoncé est même passé en Conseil de C.U.B, car il y a eu une nouvelle délibération avec pour conséquence évidemment, un peu de retard. Il pense qu'une des priorités sur ce dossier de la troisième phase, c'est la réduction des coûts avec un objectif qu'ils essaieront de tenir qui est moins 40 % par rapport à la première phase. Et donc, il y a non seulement, les analyses et les interrogations qu'ils avaient faites et que M. le Président a citées, mais il y avait des mais, et comme ils avaient en même temps cet objectif politique de maintenir les coûts, cela se fait donc tout à fait en connaissance de cause. Il précise qu'ils sont dans cette configuration-là, et que les marchés sont en attente de notification.

Enfin, M. le Président, ayant évoqué la situation sur Cofinoga, il ne peut que regretter que le fauteuil de M. JUPPE, qui est maire de Bordeaux, mais qui est aussi ministre du Gouvernement, soit vide, parce qu'il aurait souhaité l'interpeller directement, avec une question : *« quelle stratégie au lendemain du sommet social, notamment pour cette entreprise ? »* Si les Verts ne vont pas pleurer sur l'assainissement du crédit revolving à travers les lois Lagarde, il souligne que pour autant, les salariés ne sont pas du tout responsables de la situation actuelle.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que Max GUICHARD a eu la courtoisie de demander à quel moment ils entamaient le débat, et il n'a pas donné de réponse afin de faire un tour de table. Mais il confirme cependant qu'ils vont, bien sûr, avoir le débat.

M. DUCHENE sollicite la parole sur l'intervention de Gérard CHAUSSET pour lui rappeler qu'Alain JUPPE était hier soir au Bureau et que lui-même n'y était pas, et il invite à ne pas passer leur temps à se jeter à la figure : *« j'y étais, je n'y étais pas »*. Il estime en effet que l'intervention de Gérard CHAUSSET n'est pas correcte et qu'il y a une forme d'impolitesse dans ses propos qu'il n'apprécie pas. Il rappelle qu'Alain JUPPE était présent au Bureau et qu'il aurait pu lui répondre si lui avait été là.

Il ajoute qu'on connaît l'engagement du maire de Bordeaux sur toutes les problématiques de l'emploi, et en particulier sur Ford, et il ne fera pas la litanie des interventions qu'il a pu faire ou des décisions qu'il a pu prendre, qui ont permis de nombreuses créations d'emplois ou l'installation d'entreprises, non seulement dans la Communauté Urbaine, mais dans la région. Aussi estime-t-il que le propos de Gérard CHAUSSET n'est pas correct.

M. HURMIC demande la parole au sujet de l'annonce que M. le Président a faite sur la saisine de l'autorité de la concurrence en ce qui concerne les marchés de la troisième

phase du tramway, pour lui dire que les élus Verts apprécient la vigilance qui est la sienne à l'occasion de ces marchés, tout en étant conscients du fait que la Communauté Urbaine, comme beaucoup de collectivités locales, est actuellement appelée à passer des marchés très importants, auxquels peu d'entreprises ou peu de regroupements d'entreprises sont aptes aujourd'hui à répondre. Il croit savoir que pour la troisième phase, c'était simplement trois groupements d'entreprises qui avaient répondu. Il pense que la situation est à peu près la même, également, dans ce qui connaît actuellement un certain succès et une certaine profusion, et qu'on appelle les PPP, les contrats de partenariat public/privé où, effectivement, de par l'ampleur de cette mise en forme juridique, très peu d'entreprises sont actuellement capables de répondre. Il fait observer que quand il y a peu d'entreprises, chacun sait comme lui, que les risques d'entente sont plus importants que lorsqu'il y a tout un tissu de PME qui est en concurrence réelle et qui est capable de répondre à ces marchés-là.

Il estime que les uns et les autres, doivent être, à l'avenir, de plus en plus vigilants sur ces marchés énormes, sur lesquels peu d'entreprises sont capables de répondre. À son avis, ce qui a attiré l'attention de M. le Président, à juste titre, c'est le dépassement de 15 % par rapport aux estimations initiales faites par la Communauté Urbaine, et il pense qu'il est salubre que la Communauté Urbaine, aujourd'hui, par son intermédiaire, montre les dents, et commence à dire à ces grosses boîtes et à ces gros groupements d'entreprises qu'ils ne sont pas dupes et qu'ils seront extrêmement vigilants à l'avenir sur tous les marchés qui passeront par ces biais-là, avec très peu d'entreprises soumissionnaires.

Il résume que les élus Verts approuvent donc totalement la démarche de M. le Président, de saisine de l'autorité de la concurrence, et ils souhaitent être régulièrement tenus informés de l'évolution de ce dossier, au-delà du cadre feutré des réunions de Bureau. Il serait bien à son avis, que l'ensemble des élus communautaires, dans la mesure du possible, soit également tenus au courant de l'évolution de ce dossier qui, en tout cas, leur tient particulièrement à coeur.

M. le Président Vincent FELTESSE se propose de prononcer un mot de conclusion et deux mots sur l'ordre de présentation de certaines affaires.

En guise de conclusion sur cette question de concurrence, il confirme qu'ils pourront faire des points plus précis en commission. Il rappelle qu'ils avaient, volontairement, déjà séparé les lots, et il ne s'agit pas de l'ensemble de la troisième phase, mais juste de VRD sur une partie de l'extension de la ligne C, portant sur un montant global de 64 M€ s'il se souvient bien, sur un total de 600 M€. Il répète que cela ne porte donc pas, sur toute la troisième phase.

En revanche, au-delà de cette saisine de la concurrence qui est indispensable et qui est fidèle à leur tradition depuis quelques années, il souligne qu'il y a aussi un vrai sujet, et c'est pour cela qu'il a évoqué dans ses vœux, hier, un sommet local, économique et social, sachant que l'année 2012 va être extrêmement difficile et que les taux de prévision sont plutôt de 0 %. En même temps, on sait que sur l'agglomération bordelaise, il va y être fait beaucoup d'investissements et qu'il peut y avoir un effet de levier, aussi l'enjeu, pour eux mais aussi pour les acteurs économiques bâtiment et autres, sur les années qui viennent, est de voir comment on articule les choses de la manière la plus pertinente possible, pour qu'ils aient un plan de charges et un cahier de commandes. Il ajoute que cela permet aussi de générer de l'emploi, mais il faut que la CUB n'ait pas à souffrir du renchérissement des prix, indépendamment d'une suspicion d'entente ou pas.

Il insiste sur le fait qu'il faut être sans illusion, car quand, au même moment, il y a la troisième phase du tramway, les travaux de la LGV, la production de logements, l'habitat, etc, il y a le risque que la profession, faute d'anticipation ou de visibilité, aille sur des coûts plus importants, et c'est donc également un des enjeux qu'ils ont devant eux.

Il indique qu'il y a deux autres points qui sont le Grenelle des mobilités et Bacalan-Bastide, dont ils peuvent parler maintenant, ainsi que Cofinoga.

Concernant le Grenelle et Bacalan-Bastide, il rappelle qu'il y a six ateliers, avec le principe du Grenelle, c'est-à-dire différents collèges (entreprises, experts, associations, collectivités locales, syndicats et un collège État), tout cela se mettant en place à partir de jeudi prochain. Les six thèmes qui ont été balisés, sachant que l'Agence d'urbanisme est la cheville ouvrière, sont les suivants : les grands déplacements, la mobilité et l'emploi, les rythmes urbains, la voiture autrement, partager les futurs et transports collectifs et organisations territoriales. Il ajoute que les ateliers sont composés comme suit : premier atelier Présidente Mme Pizzamiglia (Chambre de Commerce) et le rapporteur M. Pouyane, chercheur ; deuxième atelier Président M. Favory (Sciences-Po) et rapporteur M. Cougrand (Chambre de Commerce) ; troisième atelier Président M. Broucaret, de l'Autra, rapporteuse Mme Labèque du Sysdau ; quatrième atelier, Président Pierre Langrand, rapporteur M. Ruiz de la C.G.T. ; cinquième atelier : Président M. Besnault (CFDT), rapporteur Bergey (ADEME) ; sixième atelier Président M. Duvette (DDTM) et rapporteur M. Leuret (Union départementale des Associations Familiales). Il précise qu'il leur faut donc avoir un outil de pilotage politique de ce Grenelle au sein de la C.U.B, comme ils l'ont évoqué.

Puis il laisse la parole à Max GUICHARD sur la problématique Pont Bacalan-Bastide et ensuite, ils enchaîneront sur Cofinoga avant d'entamer l'Ordre du Jour qui est assez léger ce matin.

M. GUICHARD remercie M. le Président d'avoir parlé d'évolution des comportements, ce qu'ils approuvent totalement, mais il estime qu'ils doivent aider à ces évolutions de comportement, autrement, elles seront très compliquées.

Il rappelle que d'ici quelques mois, le pont Bacalan-Bastide sera mis à la disposition de leurs concitoyens pour leurs déplacements. Cet ouvrage, souvent décrié par quelques-uns, est attendu par beaucoup d'usagers de la route, si souvent englués dans les embouteillages sur la rocade notamment, et en tant qu'élus de la rive droite, il en est quotidiennement le témoin.

Pour les élus Communistes et Républicains, comme chacun sait, ce pont prendra toute sa dimension d'intérêt social et environnemental s'il offre une réelle alternative à la voiture, particulièrement pour les trajets habitation/travail, et c'est cet objectif premier qui les a guidés dans leur action pour obtenir le franchissement du fleuve à cet endroit.

Mais une réelle alternative à la voiture est conditionnée à une offre de transport collectif, de qualité et ils savent tous ici, que toute rupture de charges, changement obligé de mode de transport pour un déplacement, n'y aidera pas, et c'est bien en quoi la ligne de ceinture, ou RER continu d'agglomération, est pour eux une offre qualitative, qui aura trop longtemps été ignorée par nombre de décideurs. Aussi, l'axe Pont Rouge (c'est-à-dire la gare de Cenon, qui va passer d'ici deux à trois ans de 1 000 à 7 000 passagers par jour) gare de Cracovie, prendra une dimension décisive pour une partie de ce bouclage de cette ligne de ceinture,

pouvant ainsi permettre des liaisons directes Rive droite Rive gauche, y compris jusqu'à la gare Saint-Jean.

En ce sens, selon eux, seul le tramway ou le tram-train peuvent offrir cet ensemble de qualité, cette unité de fonction de déplacement et de service. D'ailleurs c'est si vrai à leur sens, que cette image d'un pont avec tramway a été portée longtemps par la Communauté dans ses publications sur ce futur pont, et il les renvoie au document qu'ils ont tous eu en main, lors de la décision de construction de ce pont.

Malheureusement, le retard pris par des « non-décisions », pas seulement au niveau de la C.U.B., ne peut leur permettre de présenter cette offre, dès la mise en circulation de cet ouvrage. Aussi demandent-ils, avec une très grande insistance, voire exigence, que s'engage dès maintenant une étude avec rapidité sur la faisabilité de cette nouvelle ligne tram-train qu'il vient de définir.

Il rappelle d'ailleurs qu'en ce sens, ils avaient produit en Bureau et il le refait ici, une rapide étude financière de ces travaux qu'ils évaluent finalement non pas à 25 M€, tel qu'il l'a dit en Bureau, mais 15 M€ s'il prend en compte les 10 M€ qu'ils ont décidé d'inscrire dans le cadre du P.P.I.

Il précise que bien entendu, à partir de l'étude du tram-train du Médoc, (80 M€ pour le tram-train du Médoc qui fait 7 kilomètres) on arrive aux 25 M€ - 15 M€ pour une ligne qui fera environ 3 kilomètres, tenant compte d'une participation de l'État que la CUB a toujours obtenue sur ce type d'investissement, à hauteur de 25 % sans compter les aides en investissement de la Région et du Conseil Général directement intéressés par cette ligne.

Il rappelle que 15 M€ peuvent être assurés par leurs budgets, qui plus est sur une base d'amortissement sur 25 ans et avec les aides dont il a parlé. Si une ou plusieurs lignes de bus, tel que cela leur a été présenté en Bureau, peut transitoirement répondre aux besoins, il souligne qu'il n'est pas question de refuser cela dans l'immédiateté, vu leurs retards, elle ne peut reporter la mise en place d'un tramway ou d'un tram-train sur ce pont. Si tel n'était pas le cas, il estime qu'ils feraient preuve, malgré de beaux discours, d'un certain désintérêt social et environnemental.

M. le Président lui a dit en Bureau qu'il était un garçon impatient, et il reconnaît que cela l'a un peu énervé, mais à la réflexion, la nuit portant conseil, il en convient, car, après 25 ou 30 ans de combats pour avoir à la fois ce pont et cette ligne de ceinture, et arriver aujourd'hui à voir le bout du tunnel, c'est effectivement avec une grande impatience qu'il attend, mais ce n'est pas que la sienne, car il est sûr qu'il y a beaucoup d'élus qui ne sont pas loin de penser comme lui. Par contre, il est sûr qu'il y a beaucoup d'usagers de la route qui sont en attente d'une telle décision, qui est sur une base financière qui lui semble pouvoir être acceptable dans leurs budgets.

Il n'est pas non plus, selon eux, question, comme M. le Président l'a présenté en Bureau, un peu maladroitement selon lui, de mettre en concurrence ce type d'investissement avec d'autres qu'ils ont décidés. Il rappelle quand même que si le groupe des élus Communistes et Républicains a voté le SDODM, il n'a pas voté l'extension troisième phase du tramway, uniquement pour cette raison, parce qu'elle n'incluait pas, ce qui pour eux, est l'urgence première, cette réponse circulaire aux besoins de circulation qui, souligne-t-il, selon toutes les études, correspond, à peu près, entre 60 et 70 % des besoins de déplacement. Cela ne veut pas dire que le reste est secondaire, mais pour eux, c'est l'urgence première.

C'est pour cela qu'il insiste, peut-être très lourdement, car il a le sentiment que si la CUB ne prend pas une décision rapide, quasiment immédiate, qui les concerne là directement, d'investissements sur un transport tramway ou tram-train, elle sera reportée à des calendes grecques et ils n'auront pas un des éléments pour permettre justement qu'il y ait cette évolution qualitative de transports que M. le Président attend lui-même. Il ne dit pas que c'est le seul, ni que cela va tout résoudre, mais un de ces éléments.

M. Alain DAVID souligne que l'utilité du pont Bacalan-Bastide est manifeste sur le plan routier et attendu depuis de nombreuses années, car les liaisons entre la rive gauche et la rive droite ont en effet été soumises à un certain nombre d'aléas et ont dû attendre de nombreuses années avant d'être effectives. Il n'en est pas moins nécessaire également d'étudier l'utilité des mises en place d'un transport en commun sécurisé. Il rappelle qu'aujourd'hui, la liaison entre la rive droite et la rive gauche est quasiment saturée sur le plan du tramway, et pendant de nombreuses heures, des passagers sont obligés d'attendre les trams suivants pour bénéficier de ce transport en commun. Il ajoute qu'ils sont également captifs du Pont de Pierre, et il faut savoir que s'il arrivait une difficulté quelconque sur ce pont, ils assisteraient à une interruption totale de ce mode de transport entraînant une situation difficile pour tous les habitants de la rive droite pour accéder sur la rive gauche.

Max GUICHARD a parlé de la montée en puissance de la gare multimodale de Cenon, et il confirme que ce sont aujourd'hui 1000 voyageurs/jour et qu'en 2016, ils seront 7 000 voyageurs/jour, soit plus de 2 millions de voyageurs par an. Pour cette raison, la Communauté Urbaine a décidé avec la Région et également la S.N.C.F, d'équiper cette gare multimodale à la hauteur du trafic que connaîtra cet équipement, et il demande ce qui les empêche d'imaginer, pour les années à venir, des navettes cadencées entre Saint-André de Cubzac et Cenon, Libourne et Cenon, de façon à éviter que, chaque matin, des milliers de véhicules viennent engorger l'entrée Nord Est de l'agglomération.

Encore faut-il se doter ensuite de moyens de transports en commun adaptés, et jusqu'à présent, il parlait de la saturation de la ligne A entre Lormont, Floirac et le centre de l'agglomération, mais aujourd'hui, on peut imaginer que si ces navettes cadencées fonctionnent, elles leur permettraient d'éviter la saturation automobile à l'est et au nord de l'agglomération. Il pense qu'il leur faudra se doter de moyens équipés.

Il rappelle qu'il y a également la nécessité de boucler la ligne S.N.C.F. de ceinture, et, effectivement, on leur a toujours parlé du bouclage entre Ravezies et la gare de Cenon, et aujourd'hui, ils sont très surpris de voir que celui-ci consiste simplement à la mise en place d'autobus qui ne remplissent pas la mission qu'ils espéraient au niveau des transports en commun.

Aussi sont ils aujourd'hui un peu déçus de ce traitement de la rive droite.

M. le Président Vincent FELTESSE fait observer qu'ils sont tous des élus politiques responsables, et que quand ils votent quelque chose à l'unanimité, cela lui paraît compliqué, quelques mois ou années après, de dire qu'ils sont déçus. Il estime qu'il faut juste assumer ses responsabilités, comme certains le font, et il n'y a pas de souci.

M. CHAUSSET déclare qu'il va essayer d'être plus correct que lors de son intervention précédente. Il indique être très surpris, car ici, il n'a jamais entendu personne dire, ou prendre de position pour dire qu'on était contre un tramway sur le pont de Bacalan-Bastide

ou que c'était remis à plus tard. Il rappelle simplement qu'il y a un calendrier, qu'il y a des études dont le pont Bacalan-Bastide fait partie intégrante, qu'il y a aussi la liaison aéroport-Saint-Jean, qu'il y a Gradignan, qu'il y a St-Médard et qu'il y a la couverture Cours, boulevard et franchissement rive droite-rive gauche, et il ne voit donc pas ce qu'il y a de nouveau, aujourd'hui, qui fait que, tout d'un coup, il y a différentes interventions pour faire force. Il ajoute qu'il y a également le Grenelle des mobilités, ainsi que, fin 2012 début 2013, un certain nombre d'éléments. Il insiste aussi sur le fait qu'il y a un programme d'établi, et qu'il faudra mettre des financements si on veut faire le bouclage, car ce n'est pas tout simplement comme cela que cela va se passer.

Par ailleurs, il appelle quand même l'attention sur une nouveauté qui est que M. GUICHARD le rejoint sur son interpellation du Conseil Général. C'est nouveau, et il trouve que c'est bien mais il considère qu'il n'y a pas que le pont Bacalan-Bastide qui pourrait intéresser le Conseil Général, car il y a l'ensemble des extensions, ou du SDODM, ou des choses nouvelles qui pourraient être faites. Il rejoint M. le Président sur ce dossier, et pense qu'il faut garder son calme et faire preuve d'un peu de patience, car la Communauté Urbaine s'est mise dans les dispositions pour pouvoir répondre à leur impatience.

M. DUCHENE indique qu'il va être calme, comme le lui demande Gérard CHAUSSET qui est un spécialiste de la chose. Il souligne qu'ils soutiennent l'intervention de leur collègue M. GUICHARD et que s'il l'avait transformée en motion, ils auraient peut-être pu la voter. Au-delà de cet aspect des choses, ils sont tout à fait d'accord pour dire qu'il est nécessaire de développer un mode de transport en commun qui partirait du Médoc en passant par Blanquefort, et allant jusqu'à la gare Saint-Jean.

Il croit qu'il y a unanimité sur ces propositions-là, et que c'est une bonne chose de se retrouver avec l'ensemble des maires concernés par ces décisions. Il trouve que les propositions qui ont été faites par les maires de la plaine de la rive droite sont intéressantes, et sont surtout phasées dans le temps. Ils sont tout à fait d'accord sur la première proposition qui est de mettre en place un service de bus qui permettra de répondre aux attentes des populations qui se trouvent dans ce secteur, et ensuite, progressivement, de mettre en place ce mode de transports en commun qui tiendra compte de l'urbanisation de ces quartiers là.

Il insiste sur le fait qu'on sait très bien que depuis Blanquefort en allant jusque dans le secteur de Floirac, ils vont avoir toute une série de ZAC, d'opérations d'aménagements qui vont permettre à des milliers d'habitants de s'installer dans ces secteurs-là. Leur collègue Max GUICHARD parle d'une forme d'accélération et ils n'y sont pas défavorables. Il pense qu'il leur faudra se retrouver, débattre, tenir compte des équilibres financiers pour, peut-être, prendre la décision de réaliser un transport en commun lourd. Il estime qu'on l'oublie parfois mais ils avaient pris une décision au moment de la création du pont Bacalan-Bastide, de réaliser des aménagements, alors que ce n'était pas prévu, et ils ont ainsi pris des décisions techniques et financières qui permettent aujourd'hui de laisser passer un mode de transport lourd, de type tram-train. Il rappelle que ces décisions ont été fortes à l'époque, et qu'il faut s'en souvenir, car s'ils les ont prises, c'est bien parce qu'ils avaient l'intention de développer un transport lourd. Il croit qu'aujourd'hui il ne leur faut pas, non plus, se jeter à la figure telle ou telle décision politique, ou telle ou telle décision financière, car ils ont eu raison de les prendre, de faire des préemptions, de développer des opérations d'urbanisme qui permettront de réaliser ces logements, et il considère que le tramway sera l'épine dorsale de ce projet qui ne concerne pas seulement la ville de Bordeaux, mais l'ensemble des

communes qui partent du secteur de Blanquefort pour finir pratiquement jusqu'à la gare Saint- Jean.

Il résume que la question qui est posée les intéresse et il demande s'ils peuvent en débattre pour essayer d'accélérer les choses, tout en tenant compte des équilibres financiers, sachant que pour leur part, ils y sont favorables. Il indique qu'il faudra ensuite débattre du projet qui sera présenté à M. le Président et à Alain JUPPE lorsque les équipes auront fini de travailler, KCAP faisant des propositions, non seulement intéressantes au niveau des transports en commun, mais aussi du réseau viaire. On leur reproche parfois de ne pas réaliser des aménagements spectaculaires à la sortie du pont Bacalan-Bastide sur la rive droite, mais il pense qu'ils n'en sont plus à cette époque d'aménagement spectaculaire autoroutier, mais à des aménagements qui tiennent compte de l'équilibre des quartiers et de la nécessité d'une bonne fluidité.

Il estime donc qu'il faut débattre de ces propositions, et à partir de là, peut-être définir un calendrier qui permettra une accélération pour la mise en place d'un mode de transport qui soit autre qu'un système de bus.

M. TOUZEAU note que c'est un sujet extrêmement sensible que l'on évoque avec beaucoup de calme, mais leur devoir est d'exprimer beaucoup d'inquiétudes, car celles-ci sont réelles, parce qu'aujourd'hui, ils ont du mal à avoir eux-mêmes, une vision claire du moyen et du long terme. Ils savent bien pour le court terme que le pont Bacalan-Bastide va ouvrir, qu'il y aura sans doute une observation sur les modifications et les évolutions entraînées sur l'ensemble de l'agglomération, et que des mesures sont actuellement en préparation pour le gérer ainsi à l'ouverture du pont Bacalan-Bastide. Mais il considère qu'il faut prendre en compte, aujourd'hui, ces inquiétudes qui sont liées à des difficultés réelles et vécues de tout le quadrant nord-est sur la rocade ou sur le pont d'Aquitaine, et il ne pense pas que le co-voiturage soit la seule solution à apporter à cette difficulté-là, qui entraîne sur les perspectives, aujourd'hui, la nécessité pour leur part, de donner confiance à la population et de mieux extérioriser les possibilités et les décisions qui doivent être apportées.

À son sens, l'étude doit être beaucoup plus large que ce qui est mis en avant. On voit bien aujourd'hui apparaître des propositions qui sont diverses, mais il faut avoir une vision beaucoup plus globale, mais ce qui est mis en avant, déjà, peut apporter un certain nombre de réponses. Le cadran Nord- Est, des perspectives avec 40 000 habitants entre le pont Jean-Jacques Bosc et le pont d'Aquitaine et également les 50 000 logements proposés par le président, c'est un très grand chantier. Je pense qu'il faut l'aborder avec beaucoup de sérénité, avec la volonté de surmonter les contraintes mais nous avons besoin, aujourd'hui, de cette étude permettant de porter cette vision à court, moyen et long terme.

M. RESPAUD reconnaît qu'au départ, les élus Socialistes bordelais étaient très déçus par ce pont qui est passé comme un délestage par rapport au pont d'Aquitaine et un pont de type autoroutier. Il rappelle qu'Alain ROUSSET, lorsqu'il a été élu Président de la C.U.B, les a assurés que ce serait un pont urbain, et finalement, il a mis les moyens pour que ce soit un pont qui reste urbain, sans trafic de camions, avec des feux aux extrémités du pont, l'utilisation du réseau viaire existant etc..., et cela a donc profondément modifié la conception même de ce franchissement.

Il considère qu'aujourd'hui, il faut faire le vecteur fondamental du transport collectif entre le nord-est et la rive droite, entre les quartiers Bacalan et Bastide, et il croit que c'est un élément important, mais pas simplement, entre la gare de Ravezies et la gare de Cenon,

comme Alain DAVID a eu raison d'insister dessus, mais également entre la rive droite et la rive gauche, en général. Il pense qu'il faudra donner la priorité aux transports collectifs sur ce pont, les bus en site propre étant la première réponse qui vient, parce que c'est la seule faisable financièrement, actuellement, mais il estime qu'il faudra aller beaucoup plus loin par la suite, et peut-être réfléchir au tram-train sur ce pont.

M. BRON tient à apporter deux précisions qui lui semblent importantes, la première étant que M. le Président a lui-même indiqué qu'il souhaiterait, ce qui est peut-être même une très bonne idée à son avis, réaliser une manifestation en fin de cette année. Afin de donner des précisions sur le calendrier de la fin de ce chantier et de cette réalisation, il confirme qu'il n'y a pas de retard, fut-ce d'une seule journée, dans la menée de ce chantier, sa fin étant bien prévue pour la fin de cette année. Il pense cependant qu'il faut bien faire le distinguo, car la mise en service de cet ouvrage est souhaitée, à la fois par leurs ingénieurs, les services, et les entreprises, pour février/mars de l'année 2013, mais, pour ne pas retrouver certains inconvénients qu'ils connaissent par ailleurs, la période d'essai doit être suffisamment longue.

Ensuite, il note, effectivement, que beaucoup de choses intéressantes ont été dites et, comme Michel DUCHENE l'a confirmé, et également pour que chacun l'ait à l'esprit, il confirme que les choses sont difficiles sur le débouché rive droite, pour des raisons bien connues de tous, mais notamment en ce qui concerne la rive gauche, il faut savoir et avoir en mémoire que l'aménagement de la rue Lucien Faure ne sera faite, quand le chantier sera terminé, que sur une centaine de mètres, et pas davantage, puisqu'elle n'ira que jusqu'au cours du raccordement. Il précise que du cours du raccordement jusqu'à la C.U.B, bien évidemment, ils seront encore pendant une période de deux ans, sur la voie telle qu'elle existe aujourd'hui. Il a appelé l'attention sur cette situation-là et il croit que la réponse essentielle, mais qui n'est peut-être pas la seule, est uniquement budgétaire.

M. le Président Vincent FELTESSE précise en premier point, être pleinement conscient des problèmes de mobilité et de saturation, parce qu'étude après étude, le secteur sur l'agglomération où la thrombose est la plus forte est le sien, c'est-à-dire l'axe Parempuyre-Blanquefort-entrée sur la rocade. Il insiste sur le fait que dans toutes les études faites ce secteur-là est concerné, comme il le vit au quotidien, et ils en ont bien conscience.

En deuxième point, il invite amicalement tous ses amis conseillers à arrêter de ne raisonner qu'en termes de tuyaux, car c'est ce que l'on fait depuis des années sur les infrastructures et cela ne fonctionne pas totalement. Il souligne que les pays qui ont la plus grande fluidité dans la mobilité ne sont pas des pays fascinés par les infrastructures, et ils ont tous eu l'occasion de faire des déplacements en Suisse, à Stockholm, à Copenhague, où il y a eu une mobilité globale qui s'est mise en place. C'est sûr que c'est moins simple d'expliquer médiatiquement qu'on va faire une sorte de bureau des mobilités, que de construire un nouveau pont, sauf que la solution passe par là, précise-t-il.

Comme troisième point, il tient à rappeler le « qui fait quoi ». Ils sont une autorité organisatrice des transports, mais il y en a d'autres, les questions de train étant plutôt du ressort du Conseil Régional, Trans'Gironde de celui du Conseil Général, la C.U.B. faisant beaucoup en termes d'investissements et d'initiatives, puisque « Movable », s'est fait à leur initiative, le Grenelle des mobilités, à leur initiative aussi, mais, comme lui, par choix personnel, ne cumule pas, il invite ses collègues qui sont dans d'autres assemblées à porter ce discours dans les autres instances, quelle que soit leur étiquette.

Concernant ensuite le calendrier par rapport au SDODM, il rappelle qu'ils ont quatre faisceaux à enjeu qui sont la liaison vers l'aéroport, le bouclage dont ils sont en train de parler, la liaison vers Saint Médard en Jalles, et celle vers Gradignan, et, à un moment ou un autre, il va falloir qu'ils fassent des arbitrages, y compris budgétaires. Il reconnaît une cohérence au groupe Communiste qu'il ne partage pas du tout, mais qui dit « ne finançons pas la LGV, cela dégagerait de l'argent pour faire autre chose ». Il concède cela, mais rappelle que tous les autres groupes, ont voté P.P.I. et budget, et il va donc falloir qu'ils fassent des arbitrages budgétaires.

Il annonce que le calendrier est le suivant : à l'automne 2012, sur un dossier dont on parle, effectivement, depuis 25 ans, ils ont pour la première fois un calendrier précis, et pour la première fois, il y a une gouvernance qui existe. Il souligne qu'il s'agit d'un sujet qu'ils ont encore évoqué lors de la réunion de Mouvable il y a quelques semaines, Michel OLIVIER ayant participé à la discussion où il y avait Alain ROUSSET, Marie RECALDE etc, notamment sur ce sujet-là. Ils savent donc que sur cette question de la mobilité, d'ici l'été, ils doivent avoir une stratégie globale, et d'ici la fin de l'année, trancher sur un certain nombre d'options. Il fait observer que comme toutes et tous, il peut avoir un sentiment personnel sur ce qui est prioritaire, mais il pense qu'ils ont tout intérêt à respecter ce calendrier, d'autant plus qu'il est borné dans le temps.

Il poursuit que dans quelques mois, ils devront donc trancher au vu de leurs capacités, au vu de l'analyse globale qu'ils auront faite sur l'après ou en parallèle de la troisième phase, au-delà de tout ce qui est budgété. Il leur rappelle, malgré tout, parlant sous le couvert de Ludovic FREYGEFOND, qu'ils ont adopté au mois de décembre un P.P.I de plus de 2 milliards d'Euro, dans une période où les tensions financières sont importantes, que le coût de la troisième phase du tramway avec le matériel représente 800 M€, et qu'ils ont avancé sur tous les chantiers, y compris sur les couloirs de bus qui ont été l'arlésienne pendant des années. Il ajoute qu'ils sont en train de réussir le pari qu'ils avaient lancé, grâce à l'accord des communes, de multiplier par deux leurs couloirs de bus.

Il indique qu'ils sont, malgré tout, à un moment où la mobilité est en train de changer fortement sur l'agglomération bordelaise, et si tout ne suffit pas, il invite à respecter juste quelques mois, ce calendrier. Il souligne que ce n'est pas une question d'impatience ou de patience, mais une question de méthodologie pour que ce sujet ne soit plus simplement un sujet politique ou médiatique, mais un sujet du quotidien des habitantes et des habitants, parce qu'ils le demandent et qu'il se concrétise.

Puis il propose de commencer l'examen de l'ordre du jour et, avec leur accord, d'évoquer Cofinoga un peu plus tard, ayant déjà passé une demi-heure sur Bacalan-Bastide.

M. GELLE, secrétaire de séance, donne lecture de la liste des affaires proposées au regroupement.

M. RESPAUD indique qu'il n'intervient pas pour une demande de dégroupement, mais simplement pour une explication de vote puisque les Socialistes bordelais se prononceront contre le dossier N°7 qui concerne l'utilisation du FIP (Fonds d'Intervention de Proximité voirie). Il précise qu'il n'y a pas eu, sur ce programme qui concerne 2012-2014, de concertation de la Mairie de Bordeaux et ils pensent, quant à eux, qu'il y avait d'autres priorités qui n'y figurent pas et ils voteront donc contre ce dossier.

M. MAURIN fait part du vote contre de la part du groupe communiste sur les dossiers n°19 à 22 concernant des VEFA.

M. le Président Vincent FELTESSE met donc aux voix l'ensemble de ces délibérations de la 1 à la 65, à l'exception de la 9, 10, 12, 15, 38, 44.

Affaires regroupées

La liste des affaires regroupées soumises au vote est la suivante :

M. FELTESSE

2012/1/ 1 Modification de la représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein des instances de l'association Aerospace Valley - Désignation

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. DAVID

2012/1/ 2 Marchés publics - AMBARES - Aménagement des rues des Goboles et de Bassens - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/1/ 3 Marchés publics - CARBON BLANC - contrat de codéveloppement 2009/2011 - Requalification de l'entrée de ville nord-est avenue A. Conte/rue V. Hugo - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/1/ 4 MARCHES PUBLICS - BLANQUEFORT - Requalification de l'avenue du XI Novembre - section Port du Roy et Jean Moulin - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/1/ 5 Marchés Publics - MERIGNAC - Aménagement de l'avenue de la Forêt entre l'avenue de Magudas et la rue Lionel Terray - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/1/ 6 Pessac - Aménagement des espaces emblématiques du centre ville - Place de la vème République - Marché de maîtrise d'oeuvre - 08338U - Avenant n°2 - Augmentation de sa rémunération et engagement du maître d'oeuvre sur le coût des travaux - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/1/ 7 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Propositions de Programmation 2012/2013/2014 de la voirie de proximité - Adoption

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Les élus socialistes bordelais votent
contre**

M. A CAZABONNE

2012/1/ 8 Association "La mémoire de Bordeaux, de la Communauté Urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de recherche " - Subvention 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/1/ 11 Marchés Publics - Réseau Tramway 2013/2014 - Fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB301) - Marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2012/1/ 13 Réseau Tbc - Enquête Fraude 2011 - Convention de prise en charge financière par la société Kéolis Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/1/ 14 Blanquefort - Contribution au financement d'une Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (phase 1) en vue de la résorption de sites d'habitat précaire et insalubre - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 16 Exercice 2011 - Décision Modificative n°10 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 17 Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par la Communauté Urbaine de Bordeaux en 2011 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 18 EXERCICE 2011 - Admissions en non-valeur - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 19 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements individuels locatifs, résidence "Le Broustey", rue du Broustey - Emprunts principaux de 249.404 € et 505.247 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/1/ 20 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 14 logements individuels locatifs, résidence "Le Broustey", rue du Broustey - Emprunts principaux de 643.877 € et 1.227.525 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/1/ 21 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements individuels locatifs, résidence "Domaine de l'Estey", avenue Jules Ferry et rue Jean Prat - Emprunts principaux de 515.493 € et 1.050.680 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/1/ 22 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 30 logements individuels locatifs, résidence "Domaine de l'Estey", avenue Jules Ferry et rue Jean Prat - Emprunts principaux de 1.321.035 € et 2.739.740 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/1/ 23 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 5 logements locatifs, dont 4 collectifs et 1 individuel, rue Lamartine - Emprunt principal de 545.000 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 24 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 2 logements collectifs locatifs, rue Lamartine - Emprunt principal de 200.000 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 25 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif situé rue Lamartine - Emprunt principal de 55.000 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 26 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Réhabilitation-humanisation des 16 logements collectifs d'urgence de l'Hôtel Social "Le Lion d'Or", 38, place André Meunier - Emprunt principal de 163.839 €, du type PLU, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 27 FLOIRAC - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 61 logements collectifs locatifs, rue du Général De Gaulle, résidence "Le Marais" - Emprunts principaux de 1.310.000 € et 4.834.197 €, de type PRUCD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 28 PAREMPUYRE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 22 logements locatifs, dont 14 collectifs et 8 individuels, 16, rue de Ségur - Emprunts principaux de 703.133 € et 1.828.421 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 29 PAREMPUYRE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 10 logements locatifs, dont 6 collectifs et 4 individuels, 16, rue de Ségur - Emprunts principaux de 280.076 € et 716.810 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 30 PESSAC - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Construction de 245 logements étudiants, esplanade des Antilles, village E, résidence universitaire "François Mauriac" - Emprunts principaux de 6.750.000 € et 5.868.331 €, de type PLS et PHARE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/1/ 31 PESSAC - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Construction de 25 logements étudiants, esplanade des Antilles, village E, résidence universitaire "François Mauriac" - Emprunts principaux de 550.000 € et 529.579 €, de type PLS et PHARE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 32 Marché Public - Travaux de maintenance, de réparation et de mise en conformité des bâtiments communautaires lot 5 serrurerie- Marché n° 11 102Z- Avenant n° 1- AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 33 Marché public - Fourniture de mobilier de bureaux et d'atelier - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 34 Marchés Publics - Direction des Bâtiments et Moyens - Acquisition de véhicules industriels, matériels et engins de Voirie - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 35 Marchés publics - travaux de restructuration de l'hôtel de la communauté urbaine de Bordeaux - marches n° 08349U, 08350U, 08351U, 09173U, 09380U, 08352U-avenants - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 36 Marché public - Travaux de démolition d'immeuble sur les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux - appel d'offres - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 37 Bail Emphytéotique Administratif - Construction du bâtiment à usage de la Communauté - Avenant N° 3 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 39 EYSINES - Cimetière de Bois Gramond - Convention - Avenant n° 2 - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 40 SAINT AUBIN DE MEDOC - Extension du cimetière communal - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 41 Marchés publics - Evolution de l'infrastructure TETRA pour permettre l'intégration du SAEIV Bus - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/1/ 42 Service abattoir-marché - Gestion des immobilisations - exercice 2011 - Réforme du matériel du Complexe de la Viande suite à sa cessation d'activité - Vente du matériel - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/1/ 43 Partenariat avec l'A'URBA - Subvention 2012 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2012/1/ 46 Club d'entreprises Bordeaux maritime - PDE - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SAINTE-MARIE

2012/1/ 47 Organisation des rencontres de la coopération décentralisée franco-mexicaine - les 23 et 24 février 2012 à Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/1/ 48 MIN de Bordeaux Brienne - Exercice 2012 - Budget primitif de la Régie - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/1/ 49 Régie de l'abattoir - Budget d'exploitation de l'exercice 2011 - Décision modificative n° 2 - Créances irrécouvrables - Admission en non valeur - Virements de crédits - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 50 BORDEAUX - Ilot Armagnac - Ilot D - Cession à l'OPH Gironde Habitat de l'immeuble bâti sis 40 rue d'Armagnac cadastré BW n° 87 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 51 BORDEAUX - CENON - Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux - Cession à RFF de biens immobiliers bâtis et non bâtis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 52 BORDEAUX - Immeuble sis 1 place Jean Jaurès - Cession à la ville de Bordeaux des lots 5, 15 et 19 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 53 EYSINES - Immeuble bâti situé 17 rue Gabriel Moussa, cadastré BD 218 et 260 - Cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 54 LORMONT - Complexe Thermique des Hauts de Garonne - Création d'une chaufferie bois/gaz - Acquisition du lot n° 6 du lotissement "La Ramade" appartenant à Clairsienne SA d'HLM - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 55 MERIGNAC - Acquisition de la parcelle AM 171p appartenant à la SCI SOREX sise impasse Maurice Levy - DECISION - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 56 PESSAC - ZAC du Centre Ville - rue Adrien Ducourt - Acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux de la parcelle cadastrée BO 575 appartenant à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 57 PESSAC - Aménagement de trottoirs et pistes cyclables de part et d'autre de l'avenue du Général Leclerc entre l'avenue du Haut Lévêque et la rue de la Poudrière - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 58 Pessac - projet de renouvellement urbain d'Arago - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/1/ 59 GIP des Hauts de Garonne - Versement de la participation communautaire au budget de fonctionnement pour l'année 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/1/ 60 Service public de l'Assainissement - Projet MAGEST - Convention - Accord de consortium - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/1/ 61 Evacuation des Eaux Pluviales - Contribution du Budget Principal aux dépenses supportées par le Budget Annexe du Service de l'Assainissement - Montant de la participation pour l'année 2012 - Confirmation - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/1/ 62 Régie du SPANC - Contrôle des solutions compensatoires d'assainissement pluvial par la régie - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/1/ 63 Gestion dynamique du réseau d'assainissement du bassin versant Louis Fargue - Sollicitation d'aide - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/1/ 64 Régie de l'Eau Industrielle - Exercice 2011 - Décision modificative n° 2 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/1/ 65 Régie du service public de l'assainissement non collectif - Exercice 2011 - Décision modificative n° 3 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaires dégroupées

Mme BOST

2012/1/ 9 CENON - secteur Camille Pelletan - Validation des études pré-opérationnelles - Instauration d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) - Décision -

M. MAURIN indique que ce programme d'aménagement d'ensemble suscite les plus vives inquiétudes des élus Communistes et Républicains pour différentes raisons. Ils restent tout d'abord opposés à la thèse selon laquelle les villes, qui ont de forts taux de logements sociaux, seraient autorisées à faire de la mixité sociale à l'envers. Il invite à ne pas se méprendre sur le fait que s'ils y sont opposés, ce n'est pas simplement par dogmatisme, leur position étant le résultat de l'analyse de la situation concrète qui est faite aux salariés de ce pays. Il rappelle que le journal Sud Ouest révélait le semestre dernier qu'un ménage girondin sur deux n'était plus en capacité de payer plus de 400 € de loyer mensuel, et c'est sur cette base-là qu'ils les avaient déjà alertés, lors du Conseil d'octobre dernier, sur les opérations qui autorisaient certaines villes à se passer désormais de programme de logements sociaux et très sociaux.

Sur le fond de l'affaire, ils n'ont pas été entendus, et les villes qui portaient haut les valeurs du logement social, laissent aujourd'hui leur proportion de logements accessibles à tous, fondre comme neige au soleil. Il demande s'il est vrai, par exemple, que la ville de Cenon, qui en comptait plus de 55 % il y a encore une dizaine d'années, serait aujourd'hui passée en dessous de la barre des 50 %, alors que dans le même temps, le taux de chômage a dépassé les 20 % dans cette ville ?

De la même manière, il souhaite savoir s'il n'y a pas une contradiction à proposer encore 27 % de logements en accession dite sociale à la propriété, dans un quartier où les copropriétés sont déjà, comme souvent, dégradées parce que les propriétaires ont les plus grandes difficultés à entretenir leurs biens ? Il estime que prendre en compte la crise grave que traversent les salariés de l'agglomération, c'est aussi mesurer qu'elle touche toutes les catégories sociales. Partant de là, ils croient qu'il est possible d'offrir très largement des logements sociaux pour tous de qualité, à proximité des transports et des services publics.

Ils sont, à ce titre, très inquiets de voir que ce PAE puisse être le premier à être labellisé « commune des opérations du dispositif « 50 000 logements », et ils espèrent qu'il ne s'agit pas là d'un symbole du type d'opérations sur lesquelles la CUB compte désormais s'engager. L'ambition sociale et la réponse aux besoins des populations de l'agglomération exigent, conformément à ce qui est leur position depuis plusieurs années, de porter à 50 % le nombre de logements sociaux, très sociaux, dans chaque nouvelle opération.

Il pense qu'on comprendra donc que leur groupe ne peut pas accepter des programmes qui, comme aujourd'hui, ne comportent que 5 % de logement très social.

D'ailleurs, il souhaite interpeller ses collègues sur la position de l'Union sociale des HLM qui, hier, a avancé 10 propositions pour le logement social en direction des candidats aux élections 2012, parmi lesquelles, il y a le doublement de l'aide de l'État pour la construction HLM, il y a le passage de 110 000 à 150 000 constructions par an, mais aussi l'augmentation du pourcentage de la loi SRU de 20 à 25% du logement dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il serait dommage à son avis, que la Communauté, alors qu'il y a une forte demande nationale de différentes organisations, sans parler de la fondation Abbé

Pierre qui se bat sur ces questions depuis des années, donne des exemples inverses à ce besoin de dynamique sociale et lisible pour les populations les plus démunies.

M. Alain DAVID croit qu'ils parlent de la même chose, mais qu'ils n'ont pas la même approche des problèmes.

Il indique que leur ambition est d'améliorer la situation des habitants, de déconcentrer le logement social, et en quelque sorte d'améliorer une situation qui a été créée dans les années 60 par la construction massive de logements sur un seul et même site. Il pense en particulier à la rive droite et aux communes de Lormont, Cenon, Floirac, sur lesquelles on a installé dans les années 60-70, le quart du logement social de toute l'agglomération bordelaise. C'est bien là qu'à son sens, réside le problème, à la fois de cette mixité sociale qu'ils recherchent aujourd'hui et d'éviter le phénomène du ghetto social qui est devenu la situation de ces résidences sociales trop concentrées. Il demande comment s'en sortir lorsqu'on regroupe des habitants qui ont les mêmes difficultés sur les mêmes sites ? Il estime que son collègue a raison de dire que leur quête a été de faire baisser la proportion de logement social sur leurs territoires. En ce qui concerne la rénovation urbaine qu'ils ont engagée, il souligne qu'ils ont démolé des tours, qu'ils ont reconstruit un habitat plus adapté, qu'ils ont supprimé du vertical pour travailler plus en horizontal, et en petites unités, de façon à déconcentrer le logement social. Ils considèrent donner plus de chance aux personnes en déconcentrant.

Il précise qu'ils sont effectivement passés de plus de 70 % de logements sociaux de moyenne à 48 aujourd'hui, mais, à l'époque, il y avait 38 % de demandeurs d'emplois et il souligne que lorsqu'on parle des concentrations de logements sociaux, on parle de difficultés sociales, parce que ce n'est pas la misère ou le chômage qui, tout d'un coup, sont tombés sur ces personnes, mais c'est qu'au fur et à mesure, les bailleurs sociaux ont aiguillé les personnes les plus en difficulté vers ces sites. Il fait remarquer que c'est bien cela le problème. Il estime que par le biais du FSL, il valait mieux cautionner des appartements dans des sites où les loyers sont les moins chers comme c'était le cas de la rive droite et en particulier de Cenon, plutôt que de les aiguiller vers d'autres cités HLM de l'agglomération. Et il indique que, petit à petit, ils seraient devenus de véritables ghettos sociaux. Il considère qu'on ne peut pas se satisfaire de cette situation, et il précise qu'aujourd'hui, en passant à 48 % de logements sociaux, il y avait 37 % de gens à l'époque qui payaient, qui étaient fiscalisés, alors qu'aujourd'hui, on est à 50 % ce qui veut dire qu'on était aussi captifs, parce que l'on attendait les compensations de l'État en permanence. On parle de l'autonomie des communes, mais il fait observer que celles sur lesquelles on adresse les habitants les plus en difficultés, ne le sont vraiment pas, parce qu'elles vivent avec des compensations de l'État, puisque les habitants eux-mêmes ne peuvent pas payer la fiscalité.

Il estime que c'est bien là le problème des concentrations, et que c'est là l'obligation d'appliquer la loi SRU et de dire qu'ils exigent les 20 % de logements sociaux sur l'ensemble des communes du territoire. Il souligne que c'est là un combat, mais on ne peut pas venir dire à Cenon qu'on refuse d'adopter des mesures particulières par rapport au PAE, car il ne voudrait pas qu'on aggrave trop leur situation sociale.

Il tenait à dire cela sans passion, sachant qu'ils travaillent chacun avec leurs méthodes, leur approche des problèmes, et il pense que vouloir améliorer la condition des gens en déconcentrant le logement, en apportant des chances supplémentaires, c'est peut-être rechercher le bien-être de leurs populations.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite faire un point général au-delà de ce dossier, et s'adresse à Véronique FAYET. Il sait qu'ils se sont lancés dans un document très ambitieux qui s'appelle le PLU 3.1, et que la révision est repoussée. Il considère que s'ils avaient cette feuille simple qu'il appelle de ses vœux depuis quelques mois, qui donne par commune, l'objectif de progression de la population et du nombre de logements sociaux en tenant compte de la réalité, comme vient de le faire Alain DAVID, ainsi que des ambitions et des possibilités, ce serait une vraie feuille de route qui leur éviterait des débats qui, par ailleurs, sont intéressants, mais un peu récurrents. Il pense que ce serait bien s'ils disposaient de cette feuille partagée disant par exemple pour sa commune, Blanquefort, que l'objectif 2030 est de 20 000 habitants, soit tant par année, avec donc tant de logement social, ce qui ne lui paraît pas inatteignable. Il ajoute qu'après, il faudra bien sûr répartir géographiquement, mais c'est aussi le travail des communes de le faire avec les services de la C.U.B. Il demande à avoir cette feuille de route politique assez rapidement, surtout qu'il pense que tous ses collègues maires ont maintenant en tête ce qu'ils veulent pour leurs communes dans les années qui viennent, ainsi que la part de logements sociaux. Il précise que cela pourrait être une sorte de feuille de route politique sur laquelle ils peuvent contractualiser entre eux rapidement, sachant qu'après, il y aura la déclinaison plus fine au niveau du PLU 3.1.

Mme BOST souhaite revenir un peu sur ce débat, pour répondre à Vincent MAURIN qu'ils ont déjà longuement parlé de toutes ces questions ici, dans cette enceinte, et il lui semble qu'ils partagent véritablement le but qui est d'améliorer la situation des habitants, et des futurs habitants de l'agglomération. En revanche, a priori, ils ne partagent pas forcément le chemin pour l'atteindre et personnellement, elle pense qu'on peut, effectivement, se nourrir de ce qui se passe et de la situation globale à l'échelon national, mais il leur faut impérativement aussi regarder, en partenariat avec les maires, ce qui se passe sur leurs territoires pour ne pas dégrader des situations qui sont déjà complexes à gérer. Elle pense que ce serait une erreur de leur part que de renforcer le taux de logements sociaux qui existe sur les communes de Lormont, Cenon, Floirac pour ne citer que celles-ci. Elle considère qu'il faut, à l'échelle globale du territoire communautaire, répartir la charge des logements sociaux d'une façon plus homogène, et qu'on gagnera en qualité de vie et en qualité d'accueil sur l'agglomération.

Concernant la question des 50 000, elle indique que le PAE Camille Pelletan n'est pas labellisé « 50 000 logements ». Il a fait, bien sûr, l'objet d'une réflexion par l'équipe qui travaille sur le secteur qui est proche, mais elle insiste sur le fait qu'on ne peut pas parler de labellisation du PAE « 50 000 logements ».

Mme FAYET répond à M. le Président que c'est effectivement absolument nécessaire, et que le travail est en cours, puisque les équipes techniques du service Habitat ont commencé à voir les communes une par une. Elle croit d'ailleurs que la tournée est quasiment finie. Dans l'idée justement d'avoir une vraie validation politique, elle va essayer de faire elle-même le tour des 27 communes et de rencontrer à chaque fois les élus et les maires, pour bien avoir, derrière ce travail technique qui est en cours, la validation politique et donc la feuille de route que M. le Président appelle de ses vœux, et qui lui semble indispensable pour vérifier qu'ils sont tous d'accord et que ce contrat de développement communautaire s'applique dans chaque commune, comme ils le souhaitent.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme CARTRON**2012/1/ 10 La démarche de co-développement : présentation des contrats 2012-2014- Autorisation**

Mme CARTRON présente dossier et donne lecture du contenu du rapport.

Elle voudrait aussi rendre hommage à toute l'équipe qui s'est mobilisée sur les contrats de co-développement, encadrée, menée, managée, coordonnée par Claire Le Merrer, avec, lui semble-t-il, beaucoup de maîtrise, mais aussi beaucoup d'écoute, ainsi que tous les référents territoriaux. Elle précise qu'ils sont au milieu du chemin, puisque aujourd'hui, ils vont demander au Conseil d'approuver ces contrats. Elle ajoute qu'il restera à en accompagner tout le suivi, localement, commune par commune, pour qu'en 2014 le rendez-vous soit positif, et qu'ils puissent constater toute la réalité des travaux, la transformation et l'avancée de leur Communauté Urbaine dans un certain nombre de grands objectifs qu'ils se fixent et pour lesquels chacun, dans leurs communes, participent individuellement.

Mme CARTRON leur a rappelé ce que sont l'esprit et la méthode des contrats de co-développement et **M. HURMIC** indique que les Verts approuvent naturellement cette méthode. S'il a bien compris, c'est une politique d'accompagnement, par la Communauté Urbaine, de projets municipaux qui s'inscrivent dans les politiques traditionnelles de la Communauté Urbaine ou qui peuvent s'inscrire également dans des priorités communautaires. Il précise qu'ils sont bien d'accord sur cet esprit.

Fort de cet esprit, il pense qu'on peut arriver avec cet esprit à certains projets qui ne sont pas forcément en cohérence avec cette méthode. Il en prendra un peut-être pas tout à fait au hasard, mais quand il regarde les fiches action, notamment celles de la Ville de Bordeaux, il voit qu'il y a, parmi les projets qui sont censés répondre à cet esprit dont il a parlé il y a un instant, le projet de Grand Stade de Bordeaux à hauteur de 15 M€ qui correspondent à l'aide apportée par la C.U.B. à ce projet.

Il estime qu'il faudrait qu'on soit clairs, ici, une bonne fois pour toute, pour dire pour qui ce projet de Grand Stade était prioritaire. Il demande en effet si c'est vraiment une priorité de la Communauté Urbaine, s'il s'inscrit dans ce que **M. le Président** appelle les politiques traditionnelles de la Communauté Urbaine, et s'il est dans les politiques traditionnelles de la Communauté Urbaine d'encourager ces équipements sportifs de haut niveau et d'encourager aussi les « errements » financiers du monde footballistique. Il demande si ce n'est pas plutôt, car il faut rendre à César ce qui est à César, une priorité municipale de la Ville de Bordeaux. Il souligne que si la Ville de Bordeaux veut à tout prix construire ce Grand Stade à Bordeaux Lac, elle a besoin pour cela de partenaires financiers, et la Communauté Urbaine n'est là, dans ce projet, que pour boucler le budget de financement de cet équipement, comme le Conseil Régional d'Aquitaine, d'ailleurs, qui s'inscrit également dans le budget de cette opération fantaisiste.

A son avis, cette priorité donnée par la Ville de Bordeaux à cet équipement sportif professionnel de haut niveau, ne correspond pas à l'esprit des contrats de co-développement qu'il a rappelé il y a un instant, et sur lesquels **Mme CARTRON** paraissait être parfaitement en phase. Il estime que ce n'est pas du co-développement, mais du foot-développement, car il faut appeler les choses par leur nom, et à son avis, il évoquait une incohérence au début de ses propos et pense qu'il s'agit plutôt d'errements de la Communauté Urbaine, lorsqu'elle s'engage à accompagner de tels projets municipaux.

Il souhaite faire deux remarques parallèles, également complémentaires.

M. le Président Vincent FELTESSE constatant qu'au moins, on est sûr qu'avec cette intervention, il n'y a pas de débat qui s'ouvre, **M. HURMIC** souligne être favorable aux débats, car il ne faut pas que ces derniers n'aient lieu qu'en Bureau, mais aussi dans cette enceinte.

Il relève également qu'au niveau des accès, ils vont financer, à hauteur de 500 000 €, les travaux d'aménagement des trottoirs, toujours dans l'esprit d'accompagnement des accès du Grand Stade. Il considère que là aussi, ils mettent le doigt dans tous ces projets d'accompagnement et tous ces travaux concomitants. Aujourd'hui c'est 500 000 €, mais il pense que demain, cela sera autre chose, et il rappelle qu'ils n'ont toujours pas eu le budget total de ce que serait l'engagement de la Communauté Urbaine pour tous ces travaux d'accompagnement du projet de Grand Stade. Chacun sait à son avis, qu'on va aller au-delà, bien entendu, des 15 M€ qui correspondent à l'enveloppe globale qu'ils ont décidé d'affecter à ce projet bordelais.

Il fait observer, toujours dans cet esprit, qu'il y a parmi les projets bordelais, un certain nombre que, naturellement, ils approuvent, et par exemple, ils ont été heureux de voir qu'il y avait une étude qui avait été faite pour l'aménagement de la Place Gambetta. Il estime heureux que la Communauté Urbaine s'engage sur ce terrain-là et ils l'approuvent.

Par contre, au titre de dernière remarque, Il indique à **Mme CARTRON** qu'ils n'ont pas parcouru, naturellement, que les fiches d'intervention sur la Ville de Bordeaux, et il a regardé également celles de la ville de Mérignac et les autres et il a vu que pour cette ville, il y avait parmi les financements, une étude sur les zones d'action prioritaire pour la qualité de l'air, c'est-à-dire pour les ZAPA, qui fait suite aux mauvais résultats de la qualité de l'air à Bordeaux et à Mérignac. Il rappelle qu'effectivement, c'est un débat qu'ils ont eu l'an passé, et on va encourager la ville de Mérignac à faire cette étude, mais il s'attendait à trouver la même chose pour la ville de Bordeaux, ces ZAPA concernant à la fois Mérignac et Bordeaux. Il a même envie de dire peut-être plus Bordeaux que Mérignac, dans la mesure où on sait que le centre-ville de Bordeaux est encore plus pollué que celui de Mérignac. Il constate que Mérignac considère la ZAPA comme une priorité, par contre on ne retrouve pas la ZAPA dans les projets bordelais et à son avis, c'est un manque sur un projet Mérignac-Bordeaux. Il s'agit là d'une des carences des contrats de co-développement qu'il voulait stigmatiser ici.

M. RESPAUD fait remarquer que Bordeaux a 150 actions répertoriées sur 1074, et il trouve que les Bordelais sont bien servis. Il croit que **Michel DUCHENE** et **Alain JUPPE** seraient bien d'accord avec les propositions qui sont faites ici.

Il est également favorable à la plupart de ces actions à trois exceptions près mais il le réservera pour le débat qu'ils auront en Conseil municipal, puisqu'il pense que cette question doit revenir devant cette instance. Sur les équipements sportifs, dont il a déjà été question sur le Grand Stade, mais également sur les déplacements et le stationnement de proximité, il estime que Communauté Urbaine ne pousse pas assez Bordeaux dans une certaine démarche par rapport aux sites propres ou par rapport au stationnement de proximité des résidents.

Le troisième point qu'il souhaite évoquer concerne la collecte des déchets, où il pense qu'on aurait pu aller plus loin dans certains quartiers au niveau des ressourceries.

Par contre, il voudrait exprimer un souhait et une inquiétude, le souhait étant qu'étant donné l'effort important de la C.U.B sur la Ville de Bordeaux, il y ait bien également dans le code, dans le cadre du suivi dont parlait Mme CARTRON, le contrôle que tous les chantiers qui vont s'ouvrir sur Bordeaux sous cette obédience-là, soient bien également marqués du sceau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il souligne que trop souvent, sur les chantiers bordelais, il n'y a que la présence de la Ville de Bordeaux, et tout le monde croit que c'est la Ville de Bordeaux qui réalise. Il considère qu'il faut que cela apparaisse bien plus souvent, comme également la manifestation de la Communauté Urbaine, et il espère que dans le suivi, il faut que cet aspect-là y figure également.

En ce qui concerne sa crainte, elle est qu'on ne décerne pas toujours le niveau d'engagement de la Communauté Urbaine sur beaucoup de projets. Il y a 150 projets qui concernent Bordeaux dont 76 ne sont pas chiffrés, soit plus de la moitié pour lesquels il constate qu'il n'y a que des 0 à côté. Il note que dedans, il y a également le financement d'une trentaine d'études. Il invite à faire attention quand on finance les études, car cela ne veut pas dire que l'on va financer automatiquement ce qui va suivre. Il voudrait avoir des explications sur ce point. Il relève en tout cas que pratiquement la moitié des projets ne sont pas chiffrés. C'est quand même un peu dommageable à son avis et il ne sait pas ce qu'en pense le Vice-Président chargé des Finances. Il estime qu'il y a quand même là une carence et il souhaite que l'on leur donne des éléments plus précis prochainement, et notamment quand ils auront le débat en Conseil municipal.

M. Alain CAZABONNE précise qu'il est bien évident qu'ils sont favorables à la philosophie des contrats, et qu'ils vont voter pour puisqu'il rappelle que dès le début, ils ont même été ceux qui souhaitaient, dans la mandature précédente, que ce type de contrat existe. Sur la philosophie, il n'y a pas de difficultés, et après, c'est chaque maire qui regarde ses propres projets, qui en discute avec les services, et il voudrait rendre hommage aussi à tous les services qui autour de Claire Le Merrer, ont accompagné les villes et réfléchi avec elles à ces réalisations de contrat.

Quant à l'ensemble des contrats, ils sont tous animés d'un esprit communautaire, souligne-t-il, mais aussi, derrière, chacun pense à sa ville et se dit : *« est-ce que j'ai été bien servi au travers de ces contrats ? »*

Le seul reproche qu'il fera aux contrats, c'est la lisibilité globale. Il précise que la lisibilité, c'est quand on voit l'ensemble des contrats et qu'on fait des additions, et qu'on se dit, en première réaction, qu'on n'a pas forcément été bien servi. Mais après, il s'en était ouvert au directeur général qui l'a rassuré. Il reconnaît que dans la comptabilité des opérations qui sont mises dans les contrats, il y a, comme cela a été rappelé parfois, accompagnement dans la réalisation de logements sociaux, des opérations tramway, les rétrocessions des écoles, et donc, si la ville est favorable à une rétrocession rapide des écoles, cela nécessite que la Communauté intervienne.

Il estime que tout cela est moins lisible, et il rappelle que depuis des années chaque maire dit : *« je voudrais bien avoir une liste des interventions de la Communauté pour savoir si je suis bien traité »*. Il souligne que c'est difficile, car on cite souvent l'exemple d'une station d'épuration, qui n'est pas au service de la ville. Il insiste sur le fait que c'est le seul reproche qu'il fera. Il convient que la lisibilité n'est pas forcément facile, mais en entendant le détail, on peut être rassuré ainsi que par le fait de savoir que dans le suivi de ces contrats, il y aura des possibilités d'aménagement ou d'amendement. Tout cela l'a quelque peu rassuré, mais il répète que la lisibilité n'est pas forcément facile.

M. HERITIE souhaite, en tant que Maire, adresser ses remerciements à **M. le Président**, Mme la Vice-Présidente, et tous les services qui ont travaillé d'arrache-pied, à l'élaboration de ces contrats de co-développement, en particulier sur sa commune.

Il ne reviendra pas sur ce qui a été dit sur la visibilité que peut donner l'intervention de la Communauté Urbaine de Bordeaux à leurs politiques locales, mais simplement souligner, en ce qui le concerne, que, cette nouvelle génération de contrat de co-développement, marque cet esprit de solidarité de la CUB vis à vis des communes, notamment sur les grands projets dépassant largement le périmètre de l'agglomération.

En tant que Maire d'Ambarès et Lagrave, ville touchée de plein fouet par la LGV Tours-Bordeaux, il constate aujourd'hui avec satisfaction la prise en compte de la plupart des points inscrits dans le protocole d'accord signé au printemps 2011 avec l'État, RFF, la C.U.B. et la Ville. Cet effort illustre parfaitement, dans ce dossier en particulier, cet esprit de solidarité dont il parlait à l'instant, qui a été voulu par **M. le Président**, pour les accompagner au quotidien dans les quatre années de travaux qui débutent dès ce mois de février, et c'est à eux maintenant de mettre en oeuvre ces contrats pour le seul bénéfice de la population.

Mme CURVALE a pu constater que le lancement de ces contrats co-développement deuxième génération était entouré d'un consensus général comme l'a été, d'ailleurs, le bilan des contrats co-développement première génération, ce qui est sans doute un bon hommage, en effet, au travail des services communautaires et communaux et de la Vice-Présidente, chargée de les piloter. Elle croit aussi que tout le monde reconnaît que ces contrats répondent bien aux objectifs initiaux qui étaient de mettre en place un territoire de projets partagés, et de vérifier les priorités des communes par rapport aux politiques et aux enjeux communautaires. Elle souligne donc que cela avait déjà été le constat du bilan des contrats co-développement première génération, et qu'ils sont bien passés d'une logique de guichet à une logique de projet partagé.

Pour autant, elle rejoindra une remarque qui a été faite par M. **Alain CAZABONNE**, sur une lisibilité qui, sans doute, pourrait être améliorée, le bilan ayant d'ailleurs pointé quelques interrogations sur, justement, la façon dont sont fixées l'équilibre des contrats, les enveloppes financières ou la place de certains projets supra-communaux dans ces contrats. Elle indique qu'il s'agit bien plutôt de faciliter la lisibilité de ces points, et d'avoir peut-être un outil pour évaluer la façon dont les orientations communautaires sont réellement intégrées, prises en compte, et de pouvoir passer au crible des orientations communautaires et la totalité de ces actions des contrats de co-développement.

Ces actions sont nombreuses, soit à peu près 1 000, lui semble-t-il comme cela était pointé dans un rapport et, comme l'a rappelé Mme la Vice-Présidente, l'essentiel concerne leurs politiques traditionnelles, même si leurs politiques traditionnelles sont aussi en voie d'évolution, 80 % des actions des nouveaux contrats 2012-2014 étant sur l'aménagement de voirie qui arrive en tête, les réseaux divers, l'aménagement urbain et économique.

Un des enjeux est sans doute à son avis, de bien pouvoir suivre l'évolution des contrats co-développement, d'où de nouveau cette question de la visibilité pour vérifier qu'il y a bien aussi évolution dans cette manière d'appréhender leurs politiques.

Elle rappelle que l'étude qui avait été réalisée par plusieurs étudiants de l'INET pour les aider à faire le bilan des premiers contrats et à dégager des préconisations avaient, par exemple, pointé qu'ils avaient un certain nombre de documents stratégiques (le PLU, plan

climat, Agenda 21, schéma métropolitain de développement économique) qui pourraient être utilisés avec profit pour bien vérifier que le projet métropolitain traduit leurs critères et objectifs qui figurent dans les contrats de co-développement.

Elle conclut en indiquant que leur ambition est que les contrats de co-développement soient vraiment un outil de réalisation de ce projet métropolitain, notamment en matière d'anticipation, d'adaptation aux contraintes environnementales liées au changement climatique, et que dans ces contrats de co-développement, il y ait la possibilité de vérifier qu'ils sont un outil de changement culturel pour quitter la politique des tuyaux que M. le Président a rappelée à un moment donné, en début de Conseil.

M. RAYNAL précise qu'il se concentrera sur une opération d'envergure qui a d'ailleurs été citée dans l'exposé de Mme CARTRON, et qui figure aux contrats à la fois de Mérignac et de Pessac, à savoir bien sûr le projet de super zoo du Bourgaillh, que l'on appelle désormais, n'en déplaise à Mme CARTRON, non pas SAVE, mais « SAYVE » qu'il faut prononcer à l'anglaise. Il pense que cela a sans doute un meilleur goût pour un acronyme pourtant parfaitement français, quoi qu'assez indigeste puisque SAYVE ou SAVE veut dire « symbiose animale, végétale et environnementale », excusez du peu.

Cela fait bien longtemps qu'ils n'en avaient plus parlé et il insiste sur le fait qu'il s'en passait très volontiers. Il rappelle qu'ils avaient laissé le projet en pleine déconfiture, alors qu'il s'appelait encore « parc animalier végétal », après le fiasco de la délégation de service public en 2010, dont il rappelle qu'elle s'est avérée infructueuse alors qu'elle avait été faite sur mesure pour l'ancien propriétaire du zoo qui le leur a vendu pour 2,6 M€, et qui s'est payé le luxe et leur tête, en ne présentant même pas d'offre à la DSP, au motif que le projet n'était pas économiquement viable. C'est ce dernier qui le dit, et pas lui, même s'il le partage.

Aujourd'hui, après un nouveau baptême et le départ de l'ancien propriétaire désormais cousu d'or, on veut leur faire croire à un nouveau départ car un chevalier blanc serait apparu qu'on leur présente comme un investisseur, mais il le prend plutôt comme un mécène. Or, tout cela serait bien, après tout, car ce serait de l'argent privé, et tout irait bien sans qu'ils aient à intervenir, mais le problème est que cela déclenche le déblocage de 10 M€ par la C.U.B sur la période 2012-2014, ainsi que mentionné dans les fameux contrats de co-développement. Il insiste sur le fait que 10 M€ correspondent à la moitié du contrat de Pessac hors travaux de tramway. Il demande pour sa part que cet argent soit consacré à un vrai investissement d'avenir sur Pessac, et non à cette lubie.

En attendant de reprendre ce feuilleton qui, pense-t-il, les tiendra en haleine encore quelque temps, il vote totalement contre ce contrat pour cette seule et unique, mais massive raison.

M. SOLARI répond à M. Jacques RESPAUD, s'agissant du contrat de co-développement, qu'il semblerait qu'il n'ait pas tellement compulsé cet ouvrage qui est fort bien rédigé à son avis. Il rappelle qu'ils se sont d'ailleurs réunis l'autre jour, ici, toute la matinée, et que celui-ci est même intervenu lui-même, ce qu'il a oublié de dire. Il pense qu'il n'a pas tout lu et il n'a pas vu que la plupart des opérations sont chiffrées à zéro parce qu'on n'a pas pu encore les chiffrer, comme c'est notamment le cas pour le Maire de Saint-Vincent de Paul qui s'étonnait d'avoir 15 opérations dont 12 étaient à zéro.

Il estime qu'il faudrait quand même qu'il prenne ses lunettes et qu'il rentre un peu plus dans le détail.

M. GUILLEMOTEAU souhaite répondre à la lubie énoncée par **M. RAYNAL**, que ce qui l'agace, c'est que le projet avance et est sur le point d'aboutir. Il souligne que c'est un projet qui a fait l'objet déjà de nombreux débats, qui ne coûte pas un centime de plus à la collectivité que ce qui a été acté depuis bien longtemps. Il indique qu'hier soir encore, le comité syndical a acté des éléments tout à fait essentiels pour l'aboutissement de ce projet d'agglomération qui, pense-t-il, a été approuvé par tout le monde dans le cadre, rappelle-t-il, de cette politique d'ensemble de l'agglomération sur le plan touristique, qui avance en même temps que le centre culturel du vin, en même temps que les cascades de Garonne. Et n'en déplaise à **M. RAYNAL**, il ne s'agit pas d'engager une polémique pessaco-pessacaise, mais de s'engager vers une véritable politique touristique d'agglomération pour l'ensemble du territoire.

M. DUCHENE ne reviendra pas sur une forme de polémique, mais souhaite plutôt tout d'abord remercier le Directeur Général et les services de la manière dont les négociations ont eu lieu, puisqu'il faut bien parler aussi des choses telles qu'elles sont. Il souligne qu'il y a une forme de négociation dans la relation qu'ils peuvent avoir sur leurs propositions et la manière dont elles sont acceptées ou non. Il le remercie, lui et les services, de la manière dont les choses se sont passées. Il précise que bien sûr, ils ne se retrouvent pas complètement dans ces décisions-là, mais en tout cas, ils constatent qu'un grand nombre de leurs demandes ont été acceptées. Ce contrat de co-développement leur convient donc, et il faudra sûrement aller plus loin. Il tenait à ce moment précis, non seulement à remercier les services, mais aussi à rappeler que la Communauté Urbaine n'est pas un organisme étranger à la Ville de Bordeaux. **Jacques RESPAUD** parlait de la nécessité d'indiquer sur un certain nombre de chantiers, que la Communauté Urbaine y était pour quelque chose, et ils sont tout à fait favorables qu'il soit écrit « Communauté Urbaine » et « Ville de Bordeaux », car ils trouvent que c'est tout à fait normal dans la mesure où ils sont dans la Communauté Urbaine, et où la Communauté Urbaine c'est Bordeaux, et Bordeaux c'est aussi la Communauté Urbaine. Ils n'y voient pas d'inconvénient, mais si à certains endroits cela a été oublié, il faudra le rappeler.

Puis il répond à **Pierre HURMIC**, sur le Grand Stade, qu'il n'y a rien de nouveaux dans ses propos, et qu'il n'y a rien de nouveau dans sa réponse dans la mesure où ils sont sur des positions différentes. Par contre, sur la ZAPA, il tient à rappeler qu'elle existe à Bordeaux depuis très longtemps, et que c'est le secteur à contrôle d'accès. Il fait observer que Bordeaux est la première ville de France par rapport à la taille de son contrôle d'accès. Il indique que c'est une ZAPA, et si cela ne s'appelle pas ZAPA, elle existe depuis de nombreuses années. Il pense qu'il faut, bien sûr, débattre sur le fait de l'étendre, mais la question qu'ils posent à Bordeaux est de savoir si Bordeaux est seulement concerné. Il souligne que d'autres villes sont concernées par la pollution atmosphérique, par la pollution de la circulation, et il faudra envisager sûrement une proposition globale. Il croit que les services de la C.U.B. y travaillent, et il insiste sur le fait qu'il ne faudrait pas stigmatiser telle ou telle ville. Il ajoute que Bordeaux est une ville qui a pris des décisions grâce à son Maire depuis de nombreuses années et qui démontre que le secteur à contrôle d'accès est aujourd'hui une immense zone de type ZAPA qui n'existe dans aucune autre ville en France, voire peut-être même en Europe.

M. ANZIANI voudrait saluer le travail qui a été accompli par les services de la Communauté Urbaine en cette matière de contrat de développement, et en particulier **Françoise CARTRON** qui a conduit remarquablement une mission certainement difficile.

Il pense qu'on ne lui en voudra pas s'il dérive un peu, car en ce moment même, à Paris, se tient le comité central d'entreprise de Cofinoga. Ils ne savent pas encore les annonces qui seront faites, mais les salariés craignent le pire. Il rappelle que lundi dernier, **Michel SAINTE-MARIE** et Marie Recalde ont rencontré les organisations syndicales, et ces derniers ont fait état, en ce moment même, d'un risque de suppression de plusieurs centaines d'emplois, et on parle de 400, 500, 600 emplois sur les 2 000 que compte le site de Mérignac.

Si, évidemment, tel était le cas, il souligne que la commune de Mérignac et la Communauté Urbaine de Bordeaux subiraient un véritable choc, car c'est en effet le plus grand employeur de la ville, et c'est certainement l'un des plus grands employeurs de l'ensemble de l'agglomération. Il voudrait ici poser la question sur les raisons de cette situation. Il indique que l'une des explications tient à l'évolution de la loi sur le crédit à la consommation, en particulier sur le crédit revolving qui devait être mieux encadré pour éviter les surendettements qui affectent de nombreuses familles, en particulier les plus pauvres.

Il estime qu'il s'agit d'une explication partielle, puisque d'autres prêteurs à la consommation ont trouvé des moyens de s'adapter à ces évolutions de la législation, et quand il dit d'autres prêteurs, il nomme notamment des prêteurs qui sont également filiales de la BNP, et qui exercent le même métier. Il craint qu'en réalité Cofinoga ne soit la victime de choix de son principal actionnaire, la BNP qui est l'une des banques les plus fragilisées par la crise financière qui sévit aujourd'hui, et qui évidemment, devant cette crise, a la tentation plutôt que de toucher au cœur de son métier, de s'en prendre à ses filiales et entre celles-ci, de faire des arbitrages qui risquent d'être fortement défavorables à Cofinoga.

Il voudrait ici même, avec une certaine solennité, comme l'a fait **Michel SAINTE-MARIE** dernièrement, rappeler la responsabilité sociale de la BNP qui, lorsque elle a été en difficultés, a pu compter sur la solidarité nationale, qui s'est exprimée notamment par une intervention de l'État à hauteur de 5 milliards sous forme d'actions de préférences qui ont permis de la sauver. Il estime qu'aujourd'hui, la BNP doit faire à son tour un effort de solidarité envers sa filiale et ses salariés. Il ajoute que le sacrifice n'est pas trop grand. Il a vu le dernier rapport financier publié par Cofinoga, et noté que celui-ci ne perd pas d'argent aujourd'hui. Certes, il en gagne moins que dans les exercices précédents, mais aujourd'hui il n'en perd pas. Ses résultats nets du premier semestre qu'il a sous les yeux, dégagent ainsi un excédent de 30,8 M€ avec une production de crédit en hausse de 9 % dans l'ensemble de l'Europe, et de 3 % en France.

Il termine son intervention en disant que Cofinoga ne doit pas croire que ses salariés sont un boulet pour la BNP. Il rappelle que ces dernières années, ils ont réussi tous ensemble à se rassembler et à obtenir des résultats tout à fait significatifs, dans des combats qui sont devenus emblématiques, et il pense évidemment à la Sogerma, à Ford, l'État étant d'ailleurs présent à leurs côtés. Il souhaite que de nouveau, ils soient tous ensemble et que l'État aussi assume ses responsabilités dans cette nouvelle bataille pour l'emploi dans l'agglomération.

En complément de ce qu'a développé **Alain ANZIANI**, **M. GUICHARD** considère qu'on ne s'écarte pas des contrats de co-développement et du débat qu'il pense sérieux, qu'ils ont eu

ce matin sur les questions de transports et de logements, et aujourd'hui, il y a le troisième pilier avec un peu de l'organisation sociétale, qui doit être objet de leur attention particulière, et qui est l'emploi.

Chacun sait que ce matin même se tient la réunion du comité central d'entreprise, et il a une primeur à communiquer, parce que quelqu'un lui a envoyé un texto, qui n'est pas une belle primeur, car il y aurait une première salve, et il insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une première salve, de 428 suppressions d'emplois, dont 350 à Mérignac.

Il estime qu'il faut qu'ils aient en tête que dans une entreprise qui n'a jamais connu le moindre petit aspect de lutte et où cette tradition de lutte n'existe pas, ils étaient plus de 200 à se rassembler ce matin à l'appel d'un seul syndicat. On lui opposera que 200 sur 2 000, ce n'est pas beaucoup, mais il souligne que ceux qui lui diront cela ne savent pas ce que c'est que l'organisation des luttes, car quand il y a 200 personnes qui se rassemblent pour la première fois de leur vie dans une entreprise de ce type-là, cela montre la dimension sociale qu'il y a derrière dans cette entreprise.

Comme le disait Alain ANZIANI, cette décision d'une entreprise détenue par Galeries Lafayette et BNP Paribas, leur paraît, à eux aussi, totalement inacceptable, car il s'agit d'un groupe en difficultés, mais qui réalisait encore près de 44 M€ de bénéfices en 2010, et surtout, détenu par une banque qui en a empoché 7,8 milliards la même année, et un géant du commerce avec 524,6 M€ de profits en 2010. Il demande comment ces géants de la finance pourraient se permettre de supprimer jusqu'à un tiers des effectifs de Mérignac dans le cadre de la seconde salve?

Il considère qu'on est là au coeur de la réalité de la crise, de ses causes, et de ses conséquences qu'il leur faut combattre et qu'ils ont décidé de combattre si on ne veut pas qu'elles continuent à se développer avec des conséquences si dramatiques pour les salariés. Il ajoute qu'une telle décision serait inacceptable pour ces 2 200 salariés de Mérignac qui construiraient, pendant des années, la prospérité de cette entreprise et de ses actionnaires, et elle le serait aussi pour les citoyens et les élus de l'agglomération bordelaise qui voient leur territoire dépouillé de ses emplois au fur et à mesure des caprices de ces mêmes actionnaires.

Face à cette situation, il confirme à Alain ANZIANI que le groupe des élus Communistes et Républicains n'a pas l'intention de rester les bras croisés, et ils espèrent que c'est aussi l'intention de cette assemblée. Pour eux, rien ne pourra jamais justifier que ces groupes sacrifient l'emploi et alourdissent encore la facture laissée aux collectivités d'une crise dans laquelle la banque BNP, par exemple, a de lourdes responsabilités. Ils savent, par l'expérience des luttes qu'ils ont menées avec les salariés de la Sogerma et de Ford, pour n'évoquer que ceux-là, que seul le rassemblement des forces au sein de l'entreprise et sur le territoire est capable de faire venir ces grands groupes sur leurs décisions.

Il rappelle qu'à la Sogerma, entreprise qui devait disparaître du territoire bordelais, la mobilisation des salariés et des élus a permis qu'aujourd'hui encore près de 900 travailleurs y soient salariés, ce qui fait du bien pour la mobilisation et pour l'espoir, et chez Ford, malgré de trop nombreuses péripéties, le géant américain qui voulait tout simplement fermer est encore engagé pour près de 1 000 emplois à Blanquefort, même si cela reste toujours compliqué.

Il indique que son groupe a fait la proposition aux organisations syndicales qu'ils ont rencontrées, de se réunir avec les élus de tout bord, et toutes les forces politiques qui le souhaitent, pour sauvegarder l'emploi à Cofinoga. Il considère que ces organisations doivent pouvoir compter sur la détermination des élus et ne pas laisser les grands groupes capitalistes piller leurs territoires. Ainsi, dans une première et immédiate étape, ils proposent à M. le Président de constituer ce qu'on pourrait appeler un collectif de surveillance et de défense (sachant qu'à son sens, les mots ont peu d'importance et c'est toujours le contenu qui est important), des emplois dans cette entreprise au sein de leurs assemblées.

Il ajoute que ce collectif pourrait initier, avec l'aval du Conseil, une table ronde réunissant l'ensemble des partenaires économiques institutionnels et des organisations syndicales. Il rappelle quand même que c'est à partir de ces tables rondes, dont on pense parfois qu'il s'agit d'un outil de dilution, que souvent, ils ont réussi à faire bouger des lignes, à force de patience et de vigueur. Il pense qu'ils peuvent aller dans un premier temps sur cette démarche et, bien entendu, en y mettant un contenu qu'y compris les salariés décideront avec eux.

M. CHAUSSET indique que les élus Verts sont tout à fait en accord avec les interventions précédentes d'Alain ANZIANI et de Max GUICHARD, et il tient à apporter au nom de leur groupe, leur soutien aux salariés de cette entreprise. Au lendemain du sommet social qui a eu lieu, hier, la première question, alors que le comité central est aujourd'hui en train de se réunir, est de savoir quelle est la stratégie. Il souhaite interpeller directement le Gouvernement, pour savoir quelles vont être les décisions au lendemain de ce sommet alors qu'une société, dont le véritable patron est en fait la BNP, et que les bénéfices seront là, laisse tomber les salariés qui ne sont en rien responsables de la situation. Certes, les Verts ne pleurent pas sur l'assainissement du crédit revolving qui est une bonne chose par l'intermédiaire des lois Lagarde, mais en l'occurrence, il pense qu'on peut vraiment s'interroger sur le fait qu'il n'y a pas eu d'anticipation. Il demande également pourquoi il n'y a pas eu de stratégie pour faire en sorte que la société, comme l'a dit Alain ANZIANI, puisse ouvrir d'autres voies. Il rappelle qu'il y a aujourd'hui le micro crédit, qu'il y a un certain nombre de choses que l'on peut mettre en œuvre, et il souligne que Cofinoga a un fichier client extraordinaire, dont il croit qu'il est composé de 5 à 6 millions de clients. Il estime qu'il y a donc là la possibilité même de se développer. Il semble aussi être dit que pour la ville de Mérignac, mais aussi pour l'ensemble de la Communauté urbaine, ce serait une catastrophe sociale et humaine, sachant que 74 % de femmes sont salariées dans cette entreprise, avec beaucoup de familles monoparentales, et donc on peut dire à son avis, qu'au-delà du problème économique, les collectivités seront, bien sûr, en première ligne sur cette situation.

Les Verts proposent, sans qu'il sache si la formule est bonne, mais elle le lui semble, que le gouvernement doit tordre le bras à la BNP, car il n'y a pas d'autres solutions et il y a des propositions qui peuvent être faites. Il précise que la première, c'est tout simplement de refuser les licenciements. Il considère qu'il n'est pas acceptable d'entériner les licenciements dans cette entreprise, alors que dans le même temps, on essaie de leur dire qu'il faut faire du chômage partiel, car il y a là l'occasion, par exemple, de mettre en avant, pourquoi pas, du chômage partiel, la difficulté étant évidemment que cela va obliger la BNP à avoir une stratégie. Il estime qu'aujourd'hui, la stratégie est d'affaiblir ce site sur Mérignac, et donc, il faut à son avis un refus des licenciements et un plan de reclassement à l'intérieur de la BNP. Il rappelle qu'il y a des banques, y compris la BNP actuellement, qui recrutent et donc il est tout à fait possible, au sein du personnel, s'il y a des difficultés, de pouvoir mettre

en place un plan de formation de l'entreprise, de former les gens, et de pouvoir faire en sorte que l'on puisse reclasser une partie de ce personnel.

Il pense aussi qu'il faut mettre en œuvre une autre stratégie, et, ayant parlé tout à l'heure du fichier clients, il indique que les salariés ont des propositions, notamment en matière de crédit sur le développement durable, en matière de micro crédit. Il considère que c'est quand même inacceptable ce qui se passe aujourd'hui, et il fait une autre proposition, pour relayer ce que vient de dire Max GUICHARD, qui est, sachant que M. le Président a initié une conférence interbancaire qui devrait se réunir bientôt, que l'emploi soit aussi au cœur de cette conférence interbancaire. Il pense en effet qu'on ne peut pas réunir les banques et tous les partenaires, et ne pas parler de la problématique de l'emploi.

Il rappelle enfin leur soutien aux salariés, et puis à côté de Max GUICHARD et d'Alain ANZIANI, mais aussi des autres présidents de groupe, il souhaite que tout soit mis en œuvre pour soutenir les salariés, et faire en sorte que la casse, qui est actuellement en marche, puisse s'arrêter immédiatement.

M. DUCHENE note que lors des différentes interventions le terme de solidarité et la notion de travailler ensemble ont été évoqués et ils y sont, bien sûr, tout à fait favorables. Alain ANZIANI a évoqué tout à l'heure l'action qui a été menée par l'ensemble des groupes et l'ensemble des sensibilités sur des dossiers aussi difficiles que ceux de la Sogerma ou de Ford, et il peut dire aujourd'hui, de manière très claire, qu'Alain JUPPE est mobilisé. Il précise que ce n'est donc pas qu'il va se mobiliser, car il est déjà mobilisé, et il suit attentivement la situation, d'abord, parce qu'il est bien conscient de la problématique et de la catastrophe sociale, mais aussi, peut-être, parce qu'il apprécie le Maire de Mérignac et ce dernier sait qu'il peut compter sur le soutien du Maire de Bordeaux.

Il souligne que ce n'est pas seulement un soutien lié à une déclaration, mais c'est bien un soutien qu'il développera, non seulement au niveau local, mais national. Il invite ses collègues, quelles que soient leurs sensibilités, à reconnaître qu'ils ont la chance d'avoir un Maire à Bordeaux qui a une dimension nationale et qui dispose d'une bonne image sur toutes les sensibilités politiques de leur pays. Il ajoute que c'est un Maire qui saura agir, comme il l'a prouvé avec eux tous ainsi que l'ensemble des maires de la Communauté Urbaine, pour Ford et pour la Sogerma. Il indique qu'il l'a prouvé sur toute une série de dossiers tel que celui de la LGV ou d'autres dossiers qui étaient hors Communauté Urbaine, comme le laser Mégajoule. Il croit donc qu'il sera prêt à travailler en collaboration avec eux. Alain ANZIANI a évoqué le terme de travailler « tous ensemble », et il confirme qu'il travaillera avec tous, tous ensemble, au niveau local et national, pour se donner les moyens pour, peut-être ne pas résoudre, parce que c'est bien difficile, mais pour tout faire afin d'améliorer la situation, et peut-être, pourquoi pas, pour régler ce problème.

Il revient aussi sur un certain nombre de négociations qui laissent entendre que l'entreprise à une grande part de responsabilité. Il pense que, bien sûr, il y a aussi le contexte national et international et qu'il faut tenir compte de cette réalité, mais ce n'est pas à eux de remplacer les syndicats au sein du comité d'entreprise, voire l'entreprise. Il estime qu'il faut les écouter, qu'il faut en débattre avec eux, et à partir de là, de leurs propositions, et il faut arriver à trouver le juste équilibre pour aller vers un règlement de cette crise.

En tout cas, il tient à dire très solennellement, que le maire de Bordeaux est mobilisé, et qu'il travaillera avec l'ensemble des autres maires, pour, dans la mesure du possible, régler au mieux, ce conflit.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite intervenir sur le dossier Cofinoga avant qu'ils ne reprennent la discussion sur les contrats de co-développement.

D'abord, comme Alain ANZIANI et Max GUICHARD l'ont dit, les décisions ont été prises il y a quelques minutes, et il y a déjà eu une première mobilisation des salariés ainsi que des élus. Il estime que dans ces périodes-là, les symboles sont importants, et c'est pour cela qu'il pense qu'ils peuvent se dire que le Conseil pourrait ne pas durer trop longtemps afin qu'il se rende sur le site de Cofinoga vers 12 h 30, et si d'autres élus veulent venir avec lui, cela sera une bonne chose pour rencontrer les salariés.

Ensuite il rappelle qu'ils ont montré, effectivement, qu'il y avait des méthodologies de travail sur l'agglomération bordelaise qui fonctionnent plutôt bien, que ce soit sur la question de Sogerma ou de Ford, et à chaque fois dans un contexte différent. Il invite ses collègues à se souvenir que la première fois, pour Sogerma, ils se sont dit que c'était compliqué mais faisable, parce qu'actionnaire public, et que la seconde fois, ils se sont dit que ce serait beaucoup plus compliqué, parce qu'actionnaire privé, mais malgré tout, ils ont eu un résultat, avec encore beaucoup d'inquiétudes, mais un résultat.

Sur ce troisième cas, il fait observer que cela semble encore plus compliqué parce qu'il s'agit d'un actionnaire financier. Il estime que c'est à eux de montrer qu'à chaque fois, ils sont capables de relever le niveau, et, au-delà de la mobilisation locale, qui doit être totale et forte, au-delà de l'implication de tous les élus, il croit important qu'ils forment un front uni. Il considère qu'il y a, malgré tout, aujourd'hui dans ce pays, mais ailleurs aussi, un problème avec les établissements financiers, et il juge indécent qu'un établissement financier demande des avances d'État, en profite, se renfloue, et ensuite mette des centaines et des milliers de personnes à la rue. C'est quelque chose qui ne peut pas durer à son avis, et on aura beau lui expliquer tous les calculs financiers et économiques qui soient, on constate aujourd'hui les dégâts de cette dérégulation financière. Simplement, il estime que cela suffit et à son sens, c'est un des enjeux, un des débats, qui doit être posé au moment de l'élection présidentielle.

Puis il propose de revenir sur les contrats co-développement.

M. SOUBIRAN indique qu'à chaque réunion, il s'est exprimé sur ce dossier, notamment avec M. le Président, lorsque il est venu dans la commune de Saint-Vincent de Paul. Il n'a pas eu à ce jour d'amélioration positive, et il constate que ces décisions de travaux sont repoussées à plusieurs années. Il le regrette, et c'est tout ce qu'il peut leur dire.

M. TURON observe que la question de Cofinoga intervient dans le débat des contrats de co-développement, ce qui montre bien la nécessaire approche partagée du territoire, et la vision communale et communautaire, et dans ses occurrences, même au-delà. Même s'il pense que c'est une redite, il voudrait remercier le travail effectué par les services et souligner l'implication personnelle de la Vice-Présidente qui n'a pas ménagé son temps, ni sa qualité d'écoute et de conciliation, pour aboutir à ce résultat, avec ses imperfections, mais à cette co-construction que sont les contrats de co-développement qui permettent à la fois d'assurer le développement des territoires communaux, et de le faire dans le cadre du territoire communautaire.

Il souligne qu'il n'a pas été trop difficile à ce que, pour certains projets, la conciliation, si besoin il y avait, soit faite, alors que quelquefois, c'est plus délicat, mais par rapport au point de départ, on peut constater de très nets efforts pour aller véritablement vers un équilibre. Il estime qu'il faudra voir peut-être ensuite, si quelques cas ne paraissent pas totalement traités, comment ils pourraient être améliorés, mais cela assure, en tous les cas pour les communes, une bien meilleure visibilité que par le passé pour les trois ans à venir. Il espère bien sûr, que l'évaluation soit meilleure que celle de la première génération qui, en effet, faisait que le dispositif se mettait en place et il ne doute pas que l'on aboutisse là véritablement à des progrès sensibles.

Parmi les premières mesures qu'il faudrait prendre sans perdre de temps, il pense aux interventions et règlements d'intervention dans plusieurs domaines où on voit des chiffrages « zéro » dont on sait qu'ils sont là provisoirement, en attendant que soient définis quelques règlements d'interventions. Il considère qu'il ne faudrait pas perdre de temps, afin que véritablement, il n'y ait pas de retard à l'allumage pour cette deuxième génération de contrats de développement.

Mme BOST croit que la discussion qu'ils ont eue sur Cofinoga, même si elle pouvait paraître un peu en décalage au moment où ils l'ont posée, a finalement un lien extrêmement direct avec leurs contrats de co-développement. Elle souligne qu'à travers ces derniers, il y a, dans la plupart des communes, des liens très directs qui sont faits avec la question du développement économique, même si, sur la problématique de Cofinoga, elle pense qu'il ne s'agit pas de développement économique mais de problématique d'emploi bien précise. C'est dire à son avis, l'importance que cette thématique a dans les préoccupations de leurs communes. En tant que maire d'Eysines, elle est tout à fait satisfaite du contrat de co-développement, parce qu'il y a un certain nombre de thématiques qui sont posées justement sur les développements de zones d'activité. Elle insiste sur le fait que c'est aussi grâce à cela qu'ils assurent et assument l'équilibre de leurs communes, parce que s'ils veulent aussi développer la capacité démographique de leur territoire, il faut bien sûr, penser à l'activité économique et à l'emploi.

Au-delà de cela, elle tient à dire que la mise en route de cette deuxième génération des contrats de co-développement leur permet d'avoir une très grande lisibilité, à la fois sur leurs projets communaux, mais aussi de mieux s'emparer des problématiques communautaires et des thématiques qui sont à développer par l'agglomération. Elle souhaite, bien sûr, remercier M. le Président, mais également la Vice-Présidente qui a porté ce projet, et qui n'a pas ménagé son temps ni son implication. Elle estime que c'est sans doute la Vice-Présidente qui connaît le mieux les communes de l'agglomération, parce qu'elle les a toutes sillonnées les unes après les autres, et elle voulait vraiment la remercier ainsi, bien sûr, que les services qui n'ont pas ménagé leur temps non plus, et ce sont plus de 1 000 fiches qui ont été réalisées dans des conditions un peu particulières de temporalité puisqu'elle croit savoir que tous les contrats de co-développement ont été bouclés à la veille de Noël. Elle remercie donc pour cette implication dans le travail pour leurs territoires et pour leurs villes.

Mme CARTRON souligne que les interventions concernant la situation à Cofinoga sont venues au milieu de l'examen de ce dossier et qu'on pouvait se demander quel pouvait finalement être le lien, au-delà de l'urgence à témoigner leur solidarité. Elle croit que les contrats de co-développement portent le « vivre-ensemble » de tous les habitants de la Communauté Urbaine, et parmi nombre d'entre eux qui vont être touchés de plein fouet par ces mesures dramatiques de chômage qui se profilent, il y a, bien sûr, derrière, à faire que

dans leurs communes, il y ait ces espèces de filets de sécurité pour qu'il y ait encore un vivre ensemble qui préserve un peu d'espoir pour tous ces habitants.

Elle reviendra sur deux ou trois questions qui ont été posées, en particulier celle par Pierre HURMIC sur la cohérence des contrats de co-développement avec la problématique du Grand Stade. Elle insiste sur le fait que les contrats de co-développement ne sont pas là pour remettre en cause des grands projets qui ont été votés, ici, majoritairement, mais néanmoins, elle reconnaît qu'il y a un oubli, et cela lui permet de rétablir qu'il y avait dans les contrats de co-développement, un certain nombre de propositions autour d'équipements sportifs ou d'accompagnement de pratiques sportives pour le plus grand nombre, en opposition à ce Grand Stade dont son collègue souligne plutôt la direction vers un public ciblé et des pratiques ciblées. Elle précise que cela ne peut pas figurer concrètement dans ces contrats de co-développement, parce qu'ils vont ouvrir la réflexion qui a été maintes fois demandée sur un état des lieux et des besoins pour les pratiques sportives de tous, en particulier des jeunes, et cela fera l'objet d'un avenant dont elle pense qu'il accompagnera un certain nombre de propositions, et donnera un peu de la cohérence qui a été pointée par rapport au problème du Grand Stade.

Puis elle indique que certaines fiches ne sont pas chiffrées parce que soit ce sont des études, soit cela renvoie très précisément aux règlements d'interventions, et il n'y a pas là de problème de dérives. Par ailleurs, elle croit qu'Alain CAZABONNE était rassuré par rapport à la lisibilité et, peut-être aussi, à un certain équilibre. Elle insiste sur le fait que ces contrats de co-développement, c'est l'accompagnement de projets, et non celui d'une dotation commune par commune en fonction du nombre d'habitants. Elle ajoute que ce sont les projets porteurs de progrès et d'ambition, à la fois pour le territoire communal et pour les grands objectifs de la Communauté Urbaine.

Elle pense que ses collègues ont bien évidemment lu que lorsqu'il y a une phase du tramway dans une commune, cela impacte bien sûr financièrement et on ne peut tout simplement pas avoir une règle pure et parfaite qui se multiplierait. La notion de projet est très importante et elle a le sentiment que c'est ce qui est sorti dans cette deuxième mouture des contrats de co-développement.

Quant à la lisibilité que prônait Laure CURVALE, elle a compris que c'était plutôt celle par rapport à leurs objectifs communautaires de déplacement, d'habitat, et elle répète, de qualité de vie. Elle indique qu'ils ont, bien sûr, veillé à ce que cela y soit dans l'élaboration et ils y veilleront dans la réalisation.

M. le Président Vincent FELTESSE se propose d'intervenir rapidement, puisqu'ils vont essayer de terminer ce Conseil de C.U.B. vers 12 h 30 pour aller sur le site de Cofinoga.

Il souligne que cette délibération est importante, car elle représente 1 000 fiches qui engagent l'avenir de la Communauté Urbaine et l'avenir, également, des 27 communes. Il précise qu'il faut aussi la remettre en perspective avec tout ce qu'ils font, de manière intense (trop intense diraient certains), depuis quelques mois, que ce soit la territorialisation avec la mise en place des directions territoriales, l'évolution des compétences, l'évolution des règlements voiries, et les contrats de co-développement. A chaque fois, même s'ils ne peuvent jamais être totalement satisfaits puisque le budget a ses contraintes, la méthode utilisée fonctionne, voire fonctionne très bien. Il ajoute qu'à chaque fois, cela passe par la

commission Nouvelle gouvernance, et à chaque fois, il y a Françoise CARTRON qui préside cette commission Nouvelle gouvernance avec son savoir-faire et son implication totale.

Il voudrait, bien sûr, remercier ici l'ensemble des services, le pôle de proximité, mais aussi particulièrement Françoise CARTRON pour son engagement. Il tient à la remercier particulièrement, parce qu'elle a été appelée récemment à faire un choix plus que difficile. Il rappelle qu'ils sont 26 maires maintenant dans cette assemblée et non plus 27, qu'à un moment, elle a dû faire face à la charge de travail entre sa mairie, la C.U.B. et le Sénat, et après en avoir discuté, elle a fait le choix de rester conseillère municipale mais plus maire d'Artigues pour pouvoir continuer son engagement à la Communauté Urbaine. Il voulait la remercier très amicalement et chaleureusement.

Il tient aussi à dire un petit mot, pas du tout amical ce coup-ci. Il indique qu'il y a, à l'intérieur de cette Assemblée, un certain nombre d'élus qui pilotent des groupes politiques, et il souligne en avoir piloté un. Il poursuit qu'à l'intérieur de ces groupes politiques, il y a des personnes salariées qui, malgré tout, demeurent sous la houlette du patron de l'Administration qu'il est. Il pense qu'à un moment, il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés entre ce qui se passe ici à la Communauté Urbaine et ce qui se passe sur le terrain. Il n'enfoncera pas davantage le clou, mais s'il faut le faire, il le fera.

M. ANZIANI voudrait, au nom du groupe socialiste également, exprimer tous leurs remerciements à Françoise CARTRON et la féliciter de son choix.

Il indique qu'il va être un peu plus explicite, et personnellement, il croit qu'il y a un véritable conflit d'intérêts entre une personne qui peut travailler à la Communauté Urbaine, qui est donc payée par la Communauté Urbaine, qui a des informations de la Communauté Urbaine, et le fait que cette même personne, au sein du Conseil municipal, soit le chef de l'opposition. Il précise qu'elle a bien le droit d'être le chef de l'opposition mais, à son avis il y a un conflit d'intérêts dans le fait qu'elle puisse utiliser les informations recueillies à la Communauté Urbaine pour dire des choses totalement inexactes dans la commune d'Artigues. Il pense qu'ils pourraient tous être d'accord sur une plus grande déontologie en la matière.

M. FLORIAN déclare que ce n'est pas bien de dire cela comme ça, que ce n'est pas correct, et que cela fait un peu procès en sorcellerie. Il pense qu'à ce moment-là, si chacun devait chercher ce qui se passe chez le voisin ou chez le copain, l'équilibre des forces serait assez vite respecté. Il regrette vraiment ces propos. Que le Président s'exprime de façon très générale, pourquoi pas, mais après il s'aperçoit que Madame la Sénatrice, ex-maire d'Artigues, le remercie, et il imagine donc que cela la concerne à elle. Il constate qu'Alain ANZIANI en rajoute un peu, alors que ce n'est pas bien d'identifier une personne en particulier, sans même la citer, et surtout quand c'est fait en public et qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de débattre de ce genre de chose. Il répète que si on veut rouvrir la comptabilité de ceux qui, dans cet établissement, ont des activités politiques dans les communes membres de cet établissement, la liste va se noircir, quelles que soient les pages de ces bancs de cette assemblée. Il ne voudrait pas qu'on s'enflamme là-dessus et prend plus cela pour un petit dérapage de fin de séance, sinon ils vont mettre les choses sur la table, mais de toute part insiste-t-il.

Il pourrait être d'accord pour avoir ce genre de discussions en privé, pourquoi pas en Bureau ou en réunissant les responsables des groupes politiques, mais en public, comme cela, à froid, il trouve cela assez piteux.

M. MANGON déclare être toujours assez révolté quand il voit un élu profiter de sa situation pour agresser un salarié qui ne peut pas lui répondre. Il trouve qu'Alain ANZIANI, qui les avait habitués à des comportements d'un certain niveau, aurait gagné à éviter ce genre d'attaque qui le discrédite un peu. Il indique que, personnellement, il n'est pas en situation de conflit avec Mme CARTRON et trouve normal, étant lui-même un opposant, qu'il y ait un certain respect pour les oppositions qui se manifestent. Il tient à dire que, malgré la virilité de leurs débats à Saint Médard en Jalles, ils n'ont pas ce type de problème entre eux, et il considère tout à fait dommage qu'en plus, on oublie ses propres turpitudes pour viser une petite turpitude. Il estime qu'il y a quelque chose qui rappelle le rapport de l'hôpital et de l'infirmerie lorsque son collègue s'exprime, et il ne voudrait pas évoquer le nombre de personnes qui au Conseil Général, sont en situation de mandat politique, d'affrontement politique, qui sont portés par les missions qu'elles accomplissent au Conseil Général, et qui trouvent un certain nombre d'informations tout à fait privilégiées sur lesquelles, à sa connaissance, ni M. ANZIANI ni ses amis les plus proches ne se sont exprimés.

Il trouve donc relativement indécent ce qu'il fait et souhaite qu'il revienne au niveau d'expression qui est le sien d'habitude, car tout le monde y gagnerait, la démocratie en tout premier lieu, et le respect des salariés en second.

M. Alain CAZABONNE n'a pas grand chose à rajouter après ce qui vient d'être dit, sinon peut-être que s'il ne connaît pas la nature du dialogue ou des échanges qui se font à Artigues, lorsqu'il y a des différends dans des villes et des oppositions, si tout se passait et d'un côté et de l'autre de manière, comme aurait dit M. Chaban-Delmas, plus «convenable», cela éviterait ces problèmes. Il n'a pas le détail de l'affaire, mais sur le principe d'avoir un collaborateur qui a une mission d'opposition dans une ville, il souligne qu'après tout, cette personne a été élue par les habitants et elle a donc toute sa légitimité. Il pense qu'il faut éviter de déclencher des problèmes ou des difficultés entre eux par rapport à cela.

M. ANZIANI déclare qu'il n'ajoute ni ne retire rien. Il pense que lorsqu'un problème se pose, il faut en parler, et il appelait simplement l'attention de l'ensemble de cette Assemblée sur les risques inhérents à ce genre de confusion dont chacun peut en être victime. Aujourd'hui c'est Françoise CARTRON et il estime qu'il faut qu'ils fassent preuve de solidarité avec elle.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'il faut qu'ils évitent la duplicité, mais il a déjà pu le dire sur d'autres choses, comme sur le logement social, où il considère qu'ils ne peuvent avoir une pratique ou un discours, ici, à la C.U.B. et un autre dans les communes. Il sait qu'ils sont bien d'accord, et ils ont même évoqué des tickets là-dessus. Il déclare être vigilant par rapport à cela.

Puis il tient à souligner à nouveau, à l'occasion de ces contrats de co-développement, le travail particulièrement important fait par Françoise CARTRON à la C.U.B

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. RAYNAL vote contre et M. MILLET
s'abstient

M. CHAUSSET

2012/1/ 12 Développement du réseau de transports en commun 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Tram-train du Médoc - Convention relative au financement des études et travaux connexes - Décision - Autorisation

M. CHAUSSET présente le rapport en soulignant qu'il n'y a pas eu de commentaire particulier, ce dossier ne faisant pas de difficulté, a priori.

M. MAURIN indique que les élus Communistes et Républicains soutiennent le projet, comme tout le monde le sait, de par la nécessité d'améliorer la desserte Nord-Ouest de l'agglomération où la population a fortement augmenté. Ils estiment que la mise en place d'un tram-train jusque-là inexistant, doit permettre de réaliser une liaison entre le Médoc et la Rive Droite par le pont Bacalan-Bastide. Il renvoie à cet effet, au débat de tout à l'heure. Cela étant, il aimerait apporter une précision et formuler une interrogation. Pour la précision, il note que la convention laisse ouverte la possibilité d'une desserte soit 750 volts de type tramway, soit 1 500 permettant ou le tram ou le train. Pour leur part, ils pensent qu'une desserte 1 500 offre plus de possibilités tram-train ou train, et par la même, plus de souplesse dans l'utilisation future du réseau.

Il fait observer à **M. le Président**, qu'à l'évidence, que le terminus de Blanquefort pour les usagers arrivant du Médoc et souhaitant rejoindre la ligne C du tramway est considéré par eux, à juste titre, comme une dégradation de service. La mise en place du tram-train ne peut, selon eux, être synonyme de cette dégradation, et c'est pour ces raisons qu'ils lui demandent d'étudier toutes les possibilités pour que les usagers du Médoc conservent un bon niveau de service, et pour que la mise en place du tram-train apporte une véritable amélioration pour tous.

Enfin, ils souhaiteraient que toutes les dispositions soient prises pour que les conditions de transports des usagers durant les travaux soient les meilleures possibles.

M. CHAUSSET précise que la réponse appelle deux points. Concernant les 750 et 1500 volts, il souligne que normalement, l'objectif est que le futur matériel soit compatible sur du 750 et du 1 500 volts, et que le tram-train est donc réalisé dans cette figuration-là, soit 750 volts pour du tramway actuellement, mais évolutif à 1500 volts pour pouvoir recevoir, justement, de l'équipement de type ferroviaire. Il ajoute que tous les équipements de stations électriques seront donc compatibles sur les deux modes, car c'est vraiment l'intérêt du projet.

Sur le second point relatif à la fermeture de la gare Ravezies, il indique qu'actuellement, les services étudient la possibilité de réduire les nuisances pour les usagers, en restant dans le cadre du projet actuel, et en lien avec la Région, ils regardent ce dossier de près. Par ailleurs, il est prévu, de toute façon, la mise en place de transports de substitution par bus dans le cadre des travaux. A chaque arrivée de T.E.R., ils ont l'origine de la destination de tous les usagers du Médoc, et il tient à confirmer que non seulement ils amèneront les usagers où ils avaient l'habitude d'arriver, c'est-à-dire à Ravezies, mais ils essaieront et feront en sorte de les amener le plus proche possible de leur lieu de destination.

Il répète qu'ils tenteront vraiment au maximum de réduire la nuisance pendant les travaux, et c'est ce qu'ils essaient de faire à chaque fois pendant les travaux. Il insiste sur le fait que c'est un engagement qui a été pris par M. le Président sur ce dossier avec la Région.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite apporter quelques précisions sur ce dossier qui, bien sûr, le concerne comme Maire et Président de la C.U.B.

Concernant 750-1500 volts, sur lesquels Gérard CHAUSSET a répondu, il précise que toute l'idée, comme ils l'ont évoqué tout à l'heure, notamment Alain DAVID, c'est autour de ce premier projet, d'avoir après un vrai réseau dit de tram-train, avec fonctionnement en étoile sur l'ensemble de l'agglomération et de la métropole bordelaise. Il indique que c'est pour cela que sur le sujet de savoir s'il s'arrête à Blanquefort ou Parempuyre, l'idée est qu'après, ce genre de question ne se pose pas, et qu'on ait un tram-train qui, dans l'absolu, parte de Lesparre et qui, ensuite, passe par Blanquefort, et aille ailleurs sur l'agglomération.

Sur la durée des travaux, il confirme qu'il va y avoir des désagréments, et bien sûr, ils vont essayer de limiter les choses.

Enfin, il signale avoir reçu plusieurs courriers d'élus du Médoc exprimant leurs inquiétudes auxquels il répond ce week-end. Il déclare avoir du mal à comprendre, parce que, s'il s'agit des habitants qui vont à la gare Saint-Jean, comme une partie du trafic, cela ne change absolument rien pour eux, et c'est même mieux, puisqu'ils n'ont pas besoin de rebrousser à Ravezies, partent de Lesparre, et vont à la gare Saint-Jean en gagnant quelques minutes. S'il s'agit des habitants qui vont à Bordeaux, il invite ses collègues à regarder la densité à Bordeaux, où elle n'est pas si importante que cela, et donc, en changeant à Blanquefort, ils prennent après la ligne C avec un tramway tous les quarts d'heure, ce qui fait, de 5 heures à 1 heure, plus de 70 allers-retours, alors qu'aujourd'hui il y a 16 allers-retours. Il fait donc observer qu'il s'agit quand même d'une amélioration globale de l'offre, même si visiblement, il faut préciser les choses, puisque les maires de Soulac et Lesparre lui ont écrit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/1/ 15 Transport Fluviomaritime - Création d'un terminal portuaire combiné sur le Site de Grattequina sur les communes de Blanquefort et Parempuyre - Participation de la Communauté Urbaine - Convention particulière - Décision

M. FLORIAN expose le contenu de ce dossier dont il souligne qu'il n'est pas anodin.

M. PENEL indique que les élus Communistes et Républicains se félicitent de cette création de terminal portuaire supplémentaire sur l'agglomération, qui prouve que la bataille pour développer l'industrie n'est pas vaine et qu'elle est même d'avenir, prouvant aussi l'atout majeur que constitue la Garonne pour le développement industriel dans l'agglomération. Il juge que c'est une banalité que de le dire, mais une banalité que les décideurs locaux avaient longtemps oubliée, ce qui a amené une désertification progressive des activités portuaires dont le port connaît encore les conséquences puisque, même si ces chiffres

restent à confirmer, le port de Bordeaux a connu un léger recul de son activité en 2011, avec 8,4 millions de tonnes de marchandises, contre 8,7 les années précédentes.

Dans ce contexte, ils tiennent également à soutenir les efforts déployés par le grand port maritime de Bordeaux pour développer de nouvelles activités, leur groupe ayant déjà dit son attachement au développement du transport de matériaux par barges dans le cadre des grands projets euratlantiques notamment. L'appel à candidature qu'a lancé le port pour développer une activité de réparation navale sur le bassin à flot de Bacalan est une étape importante, et ils ne peuvent que regretter les tergiversations d'une entreprise ou les oppositions qu'ont pu susciter ce projet. Conjuguer nouvel habitat et industrie propre, est un enjeu majeur de notre temps et ils estiment que leurs collectivités sortiraient grandies si elles pouvaient y contribuer. Hormis le sérieux des projets présentés et dont ils connaîtront sous peu la nature, il constate que tous les obstacles semblent levés. Les urbanistes s'inquiétaient de la proximité des hangars avec les nouvelles habitations, et il indique que la visite d'un quartier en Italie a pu les rassurer. Le maire de Bordeaux souhaitait que cette activité industrielle n'empêche pas les piétons de faire le tour du bassin à flot, et il fait remarquer que l'exemple des activités industrielles développées le long des canaux parisiens prouve que c'est possible.

A son avis, il y a donc, aujourd'hui, toutes les raisons de peser de toutes leurs forces pour que de tels projets voient le jour, car il en va du dynamisme de l'agglomération et de la perpétuation de l'identité industrielle de ce quartier.

M. FLORIAN estime qu'ils ont déjà tout dit sur Grattequina. Il pense que **M. PENEL** parle du projet d'unité de maintenance pour des yachts sur le bassin à flot soutenu par le Grand Port Maritime de Bordeaux. Il précise qu'il est regardé si c'est compatible, mais il n'y a pas d'opposition de principe, et notamment de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il estime logique aussi que la Ville de Bordeaux s'intéresse au projet, et que cela puisse s'intégrer dans le cadre de ce qu'elle veut faire sur le bassin à flot. Mais sur le principe, il répète qu'il n'y a pas d'opposition et qu'à la Communauté Urbaine de Bordeaux, ils soutiennent plutôt la démarche.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'effectivement, comme il a pu l'évoquer hier en Bureau, il faut qu'ils soient attentifs au fait que la ville nécessite aussi une mixité des activités. On voit bien à son avis, que ces dernières années, il y a eu la tentation de renvoyer à des dizaines, des vingtaines, trentaines de kilomètres toute activité, qu'il y a quelques années, on acceptait qu'il y ait une menuiserie dans sa rue, alors que maintenant c'est impossible. Il indique avoir des cas de pétitions sur sa commune, et il estime que si on fait cela, on débouche sur l'étalement urbain. Il souligne que cela relève donc d'une réflexion générale.

Il précise avoir pu évoquer le sujet des bassins à flot avec **Alain JUPPE** hier, et la position n'est pas stabilisée, mais il pense que les choses seront précisées dans quelques jours, et plutôt dans la lignée de ce que vient d'indiquer **Nicolas FLORIAN**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE**2012/1/ 38 LE TAILLAN-MEDOC - Avenue de Braude - Occupation du Château d'eau par des infrastructures aériennes de communications électroniques - Convention - Autorisation**

Au vu de l'heure, **M. ROSSIGNOL** se propose d'écourter énormément son intervention et suggère qu'elle puisse être annexée au P.V. Il annonce que les élus Verts vont s'abstenir sur cette délibération, non pas sur le lieu d'implantation sur ce site précis qui ne pose pas de problème en soi au niveau de la commune, mais plutôt sur le contexte. Il précise que cela est dû à plusieurs raisons, dont la première est que l'Organisation Mondiale de la Santé, le 31 mai dernier, a classé les ondes électromagnétiques (radiofréquence) dans la catégorie 2 B, c'est-à-dire présentant des risques cancérigènes pour l'homme sur la base d'un risque accru de biome de type cancer malin du cerveau, associé à l'utilisation intensive du téléphone sans fil.

Il ajoute que la deuxième raison est que la commission permanente du Conseil de l'Europe, dans sa résolution 18-15 du 27 mai 2011, s'est positionnée clairement pour fixer un seuil de prévention en intérieur de 0,6 volt/mètre, c'est-à-dire 100 fois moins que le seuil actuel.

En troisième point, il souligne qu'en France, ils avaient la seconde communication la plus élevée en Europe avant l'arrivée du nouvel opérateur, et il y avait énormément d'argent.

M. le Président Vincent FELTESSE l'interrompant car il avait cru comprendre que l'intervention allait être annexée, **M. ROSSIGNOL** lui répond qu'il va faire vite. Il indique que le quatrième point, c'est que le Conseil d'État a extrêmement fragilisé la position des maires, et dans ce contexte-là, la Communauté Urbaine de Bordeaux a son rôle à jouer. En cinquième et dernier point, il rappelle que dans le projet métropolitain, il est fait mention de manière explicite de la santé environnementale. Il estime que l'on est clairement dans le sujet, et il incite donc à appliquer les objectifs qu'ils ont votés à l'unanimité. Ainsi, ils demandent à **M. le Président** d'engager la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'application de ce seuil de prévention de 0,6 volt/mètre, et d'exiger des opérateurs, des mesures avant implantation puis après implantation pour vérifier leurs dires, ce qui leur fait dire que la délibération cadre de 2009 est obsolète et qu'ils doivent la remettre sur l'ouvrage.

Enfin, il termine par une citation de Jacques Ellul philosophe de la technique, girondin, pessacais, dont on fête cette année le centenaire de la naissance et qui a fait date dans l'histoire de cette pensée : *« Ce n'est pas la technique qui nous asservit mais le sacré transféré à cette technique »*.

Mme de FRANCOIS désire apporter quelques précisions concernant les antennes puisque, en effet, ils ont tous des demandes sur leurs communes. Elle rappelle qu'il est difficile de positionner une antenne, et que les opérateurs ont obligation de couvrir dans leurs contrats 99 % du territoire. Cependant, elle reconnaît qu'ils sont tous favorables au principe de précaution, sauf que ce principe de précaution à ses limites. Son collègue, **Clément ROSSIGNOL**, parlait du rapport de mai 2011 qu'elle pourrait leur faire passer, et elle fait observer qu'il n'est pas dit que les antennes pouvaient être cancérigènes mais pouvaient « peut-être » l'être. Donc, en l'état actuel des études et de tous les rapports scientifiques, ce n'est pas reconnu, et elle estime qu'il y a quand même une petite nuance.

M. le Président Vincent FELTESSE l'interrompt en rappelant qu'ils doivent tous partir dans trois minutes pour se rendre sur le site de Cofinoga, et lui précise qu'avec Clément ROSSIGNOL, ils reviendront au débat plus tard.

Mme ISTE considère qu'il faut qu'ils reviennent à une gestion publique et ils n'en parleront plus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Écologie les Verts s'abstient

M. LAMAISON

2012/1/ 44 Convention de veille et constitution de réserves foncières entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la SAFER - Convention - Décision - Autorisation

M. LAMAISON expose ce dossier en concluant que la nature revient dans l'espace public et dans la Communauté Urbaine.

Mme NOËL voulait faire une intervention, mais elle pense qu'elle va la laisser tomber. Elle souhaite quand même exprimer toute la satisfaction des élus Verts sur cette délibération qui permet de passer aux travaux pratiques sur deux thèmes forts qui sont la gestion et la mise en valeur des milieux naturels, et le soutien à une activité agricole. Elle avait prévu d'évoquer un certain nombre de points, et regrette un peu qu'à chaque fois, on ne maîtrise pas le temps, en particulier quand les Conseils sont soi-disant légers et que, du coup, on se laisse aller à perdre beaucoup de temps en début de séance et à toujours passer très vite les dernières délibérations. C'est un peu dommage à son avis, et elle réserve les interventions pour d'autres sujets, puisqu'ils auront l'occasion d'en reparler au travers des « 55 000 hectares pour la nature ».

M. le Président Vincent FELTESSE est désolé, mais comme il y a une actualité particulière aujourd'hui du fait de Cofinoga, il a été nécessaire qu'ils accélèrent les choses. Il convient qu'il y a eu plusieurs interventions, mais portant sur des dossiers plutôt stratégiques, comme la mobilité ou Cofinoga. Il confirme que de toute façon, ils auront l'occasion d'en reparler puisque la semaine prochaine, jeudi prochain, il y a le comité de projet sur « 55 000 hectares pour la nature » et que Mme NOËL est membre de ce comité de projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2012/1/ 45 Engagement d'achat communautaire d'un lot SAFER de terres agricoles sur le territoire du Parc des Jalles, commune de Parempuyre - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 12h30.

Le Secrétaire de séance

M. GELLE